

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize, le quatre du mois de février à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-neuf janvier deux mille seize, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. MEIGNEN, Maire.

PRESENTS : M. MEIGNEN, Maire,
M. RANQUET, M. GALIOTTO, Mme HAMA, M. BOUMEDJANE,
Mme CERRIGONE, M. VILTART, Mme LEMARCHAND, Mme PEPE,
Mme COMAYRAS, Mme VIOLET, Mme HERSEMEULE, Mme KHALI, Adjoints
au Maire,
M. PERRIER, Mme DELMOTTE, M. SAIA, M. RUBIO, M. DI CIACCO,
Mme BOUR, Mme ROUSSIERE, Mme GOURSONNET (à partir de 19h30),
M. MUSQUET, M. VAZ, Mme HAMIDI, M. CARRE (à partir de 19h10),
Mme SEGURA, M. RAMOS, M. BRAMY (à partir de 19h20), M. SOUBEN,
Mme DELMAS, M. BARRES, M. MIGNOT, Mme TANSERI (à partir de 19h20),
M. GAY, Mme MILOT, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : M. JULIE, Adjoint au Maire, procuration à Mme COMAYRAS,
M. KAMATE, Adjoint au Maire, procuration à Mme KHALI,
M. DRINE, Adjoint au Maire, procuration à Mme BOUR,
M. HITACHE, Adjoint au Maire, procuration à Mme HAMA,
Mme CAN, Conseillère Municipale, procuration à Mme VIOLET,
Mme GONCALVES, Conseillère Municipale, procuration à M. RANQUET,
M. CARRE, Conseiller Municipal, procuration à Mme SEGURA (jusqu'à 19h10),
Mme BUFFET, Conseillère Municipale, procuration à M. MIGNOT,
M. BRAMY, Conseiller Municipal, procuration à M. GAY (jusqu'à 19h20),
Mme TANSERI, Conseillère Municipale, procuration à M. BARRES (jusqu'à
19h20),
Mme MOHANANDAN, Conseillère Municipale, procuration à Mme MILOT.

ABSENTS : Mme SURENDIRAN, Conseillère Municipale,
M. AMRANE, Conseiller Municipal.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. VAZ ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bonsoir. Nous ouvrons la séance du premier Conseil Municipal de l'année 2016 – il y en a eu un très court en début d'année, sur l'eau.

Mme GOURSONNET et M. BRAMY arriveront en cours de Conseil.

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Etes-vous pour la désignation de Micaël VAZ secrétaire de séance ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix POUR et 11 voix ABSTENTIONS (le groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur »),

- PROCÉDE à la nomination de M. Micaël VAZ, secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2015

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Y a-t-il des remarques ?

M. DIDIER MIGNOT :

Nous allons voter contre le procès-verbal, nous n'arrivons pas à voter les procès-verbaux parce qu'il y a à chaque fois quelque chose qui ne va pas. Là, c'est un peu plus sérieux qu'une erreur technique à rectifier, ce n'est pas le mémoire en lui-même mais celui que vous aviez passé sur la question de l'Eau. Il y avait trois mémoires, vous en aviez mis deux sur table, nous n'avons voté qu'une fois. Dans le procès-verbal, vous globalisez les décisions des trois mémoires.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qu'est-ce qui vous pose problème ?

M. DIDIER MIGNOT :

Les votes auraient pu être différents. Il est d'ailleurs bien dit dans le PV que Jean-Yves SOUBEN aurait pu émettre un vote différent sur les différents mémoires. Si je m'en réfère au contrôle de légalité, de toute façon chaque mémoire soumis au Conseil Municipal appelle un vote, hors là vous globalisez dans le procès-verbal les trois mémoires dans un même vote, ce qui n'est pas conforme.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Donc vous votez contre ? Entendu.

M. DIDIER MIGNOT :

Je ne sais pas ce que pense le contrôle de légalité. Ce n'est pas dans un but polémique.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ça ne changera pas la face des choses mais on regardera cela.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix POUR et 11 voix CONTRE (le groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur »),

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 14 décembre 2015.

DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous avez à vos places les décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°	DATE	OBJET
342	08.12.15	Tarifs des diverses redevances du domaine public - Année 2016.
343	09.12.15	Revalorisation de frais de branchement à l'égout - Année 2016.
344	09.12.15	Revalorisation de la participation pour le financement à l'assainissement collectif.
345	09.12.15	Réalisation d'une ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale.
346	10.12.15	Convention de mise à disposition de logements à titre précaire et révocable.
347	11.12.15	Marché passé à procédure adaptée pour la gestion des centres socioculturels et des maisons de quartier de proximité sur le territoire de la ville.
348	11.12.15	Conventions de mise à disposition de logements à titre précaire et révocable.

349	14.12.15	Marché passé à procédure adaptée concernant l'acquisition de pains frais pour assurer les besoins de la Ville, du CCAS et de la CDE.
388	16.12.15	Marché passé en procédure adaptée pour le dégraffitage des murs, clôtures, façades et rideaux le long des voiries communales et des plaques du parcours botanique dans le parc urbain.
389	16.12.15	Marché passé en procédure adaptée pour la fourniture d'extincteurs et de matériel de sécurité - Entretien d'extincteurs et de robinets d'incendie armés - Années 2016/2019.
390	17.12.15	Acquisition par exercice du droit de préemption urbain de la propriété sise 98/100 rue Victor Basch et 44 avenue du professeur Paul Langevin cadastrée AX 108-AX-109-AX 598 au Blanc-Mesnil appartenant aux consorts Porte
391	23.12.15	Marché passé en procédure adaptée concernant les prestations de traiteur pour les événements de la Ville et de la Caisse des Ecoles.
392	23.12.15	Marché passé à procédure adaptée concernant l'organisation de séjours d'accueil collectifs de mineurs avec hébergement au titre de l'année 2016.
393	24.12.15	Marché passé à procédure adaptée pour l'entretien des réseaux de ventilation et des réseaux d'extraction des fumées grasses. Fourniture et permutation de filtres jetables.
394	24.12.15	Marché passé à procédure adaptée pour les prestations d'exhumations - Années 2016 - 2019.
395	24.12.15	Avenant n°1 à la convention de partenariat avec les auto écoles pour la participation au financement du permis de conduire des bacheliers avec mention "Très Bien".
396	28.12.15	Marché passé selon la procédure adaptée pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales de la rue Santos Dumont.
397	29.12.15	Marché passé selon la procédure adaptée pour les missions de

		contrôle de branchements d'assainissement
398	29.12.15	Convention de mise à disposition de locaux à l'association IFAC
399	29.12.15	Convention de mise à disposition d'un logement à titre précaire et révocable.
400	29.12.15	Marché passé selon la procédure adaptée pour la location de trois autocars et d'un mini-bus 9 places - année 2016
1	04.01.16	Marché passé à procédure adaptée pour l'entretien des adoucisseurs et traitement filmogène.
2	04.01.16	Marché passé à procédure adaptée pour la fourniture de menuiserie.
3	04.01.16	Marché passé à procédure adaptée pour l'entretien des équipements scéniques et des tribunes télescopiques du Théâtre 9.
4	04.01.16	Marché passé à procédure adaptée pour la fourniture de matériel de vitrerie.
5	07.01.16	Régie de recettes pour la perception des différents droits d'utilisation de la piscine du parc - Augmentation du montant des recettes autorisées

1. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2016

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vais vous indiquer les grandes orientations... M. RAMOS.

M. ALAIN RAMOS :

Je souhaite faire une intervention sur les décisions que vous avez prises entre les deux Conseils Municipaux, à propos de la décision 347.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Alors dans les questions diverses, à la fin du Conseil ?

M. ALAIN RAMOS :

Non, c'est le premier point de l'ordre du jour, le vote du mémoire que nous avons sur table, les décisions prises en fonction du L.2122.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais il n'y a pas de débat sur ce mémoire, c'est pour indication. Si vous avez besoin d'informations, on vous les donnera, bien sûr. Cela a toujours été comme ça, par le passé aussi.

Nous passons au débat d'orientation budgétaire. Je vais vous livrer les grandes orientations du prochain budget pour l'année 2016 et je laisserai la parole aux responsables des groupes politiques qui souhaitent prendre la parole à l'issue.

Mesdames et Messieurs, le débat d'orientation budgétaire est un moment clé de la phase d'adoption du budget. Il est le temps de l'échange sur les idées, les principes, qui constituent le corps du budget. Je souhaite ainsi donner à ce débat une place prépondérante, qu'il soit l'occasion d'exposer les différents projets actuels et à venir sur le temps de la mandature.

Cette année est particulière pour nous tous car elle s'inscrit dans un contexte particulier, marqué par la mise en place de la Métropole du Grand Paris d'une part, et par l'établissement public territorial (le fameux EPT). Vous savez que notre commune du Blanc-Mesnil fait partie d'un territoire, le territoire 7, qui s'appelle aujourd'hui « Paris Terres d'Envol » et nous allons associer, j'espère, notre courage, notre inventivité, pour développer ce territoire situé entre les deux aéroports, c'est-à-dire entre Plaine Commune d'une part et l'aéroport de Roissy de l'autre côté.

Cela va se traduire par des transferts de compétences qui vont s'échelonner d'ici à la fin de l'année 2017 et qui auront bien sûr un impact sur le budget tel qu'il est réalisé.

A l'heure où je vous parle, les budgets de l'Eau et de l'Assainissement sont déjà transférés et c'est pourquoi aujourd'hui je vais vous demander d'approuver une autre délibération, la convention de mise à disposition des personnels chargés de ces budgets annexes vers l'EPT. C'est légal, il faut le faire comme cela. (...) Il y a eu un décalage, la convention étant adoptée en juin, on a différé le passage de ce mémoire.

Le vote du budget aura lieu le 24 mars prochain, avec le vote préalable du compte administratif, du moins de ses résultats, en fonction de l'avancée des travaux entre la Direction des Finances de la ville, le service des Finances publiques. Cela permettra d'intégrer les différents éléments du résultat du compte administratif dès le budget primitif, ce qui donnera à la ville un budget consolidé complet pour l'année 2016. Ainsi, il n'y aura pas de vote d'un budget supplémentaire à l'issue du compte administratif, et des décisions modificatives pourront cependant intervenir au cours de l'exercice, en fonction de l'avancée des projets et de leur éventuelle modification.

Pour reprendre la structure de la note de synthèse que les élus ont reçue et qui est jointe au dossier, j'aborderai dans un premier temps les éléments de contexte national qui ont nécessairement un impact sur les finances locales, avant de revenir sur la situation actuelle des finances de la ville du Blanc-Mesnil (pour les budgets de la ville). Enfin, je présenterai un certain nombre de projets et de changements qui marqueront l'année 2016.

Les éléments de contexte pour les finances communales :

Le contexte économique et social que nous connaissons est morose. Dans ce contexte, la loi de programmation des politiques publiques présentée par le gouvernement ne vise même plus (chacun l'a noté) un retour simple à l'équilibre mais un maintien du niveau du déficit sur les prochaines années ; c'est comme cela que les choses ont été présentées par le gouvernement. Faute de s'attaquer de façon structurelle aux problématiques des finances publiques (périmètre de l'action publique, fiscalité, etc.), le gouvernement continue de saupoudrer ces mesures et pire encore, de multiplier les réformes : la loi NOTRe, la réforme de la dotation globale de fonctionnement, sans mesurer sérieusement leur impact sur l'organisation et le financement des collectivités territoriales.

Pour les collectivités territoriales, la contribution à l'effort de redressement des comptes publics est portée à 11 milliards d'euros. Cette mesure s'étale sur les années 2015 à 2017 par rapport au niveau des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en 2014.

Ces 3,67 milliards de diminution des concours financiers aux collectivités en 2015 se seront traduits pour la ville du Blanc-Mesnil par une baisse de 1,7 M€ pour la seule partie dotation globale de fonctionnement moins dotations forfaitaires, et une baisse prévisionnelle de près de 2 M€ pour 2016 – j'ai bien dit 2 M€ de baisse des dotations de l'État pour la ville du Blanc-Mesnil pour ce budget 2016. On nous annonce que ce sera encore pire en 2017.

Les compensations d'exonérations de fiscalité locale devraient se stabiliser après avoir connu une première baisse en 2015 : -155 000 €

Voilà le contexte dans lequel nous sommes amenés à définir ce budget et définir les priorités qui sont les nôtres pour satisfaire les aspirations de la population en 2016.

Nous sommes bel et bien en face d'une double peine : la baisse des dotations de l'État et la faiblesse des compensations de base de fiscalité décidée par l'État (dégrèvements, exonérations d'impôts, etc.).

Heureusement, il y a l'autre aspect fondamental de la loi de finances pour 2016, qui est la montée en charge des dispositifs de péréquation, qui font que les villes riches vont payer un peu plus pour les villes pauvres ; malheureusement, nous faisons partie des villes pauvres, mais cela a au moins cet avantage. Cela a été décidé après de longs débats sur la pérennité de cette évolution au sein du gouvernement, du parlement, du comité des finances locales. La loi de finances a donné lieu à une augmentation des crédits des dotations de péréquation intégrés au sein de la DGF de 250 M€ supplémentaires ; 1 M€ au titre du FPIC, 270 M€ au titre du FSRIF, soit une hausse de près de 21 %. Pour la ville du Blanc-Mesnil ceci constitue une augmentation légèrement supérieure à 1,8 M€ entre 2014 et 2015, contre 1,2 M€ pendant la période précédente, ce qui vient partiellement compenser la diminution des concours de droit commun. La trajectoire pour 2016 devrait en toute logique suivre cette tendance haussière.

Enfin, la loi de finances a établi le niveau de revalorisation des bases d'imposition locale, à 1 %, c'était 0,9 en 2015, ce qui constituera une augmentation pour la ville de 350 k€ des recettes tirées de la fiscalité directe locale, sans modification (je l'ai déjà indiqué) de la pression fiscale communale. On l'a bien dit, il n'y aura pas d'augmentation de la taxe d'habitation et la taxe foncière, en tout cas sur la part communale

Il est évident que nous ne monterons pas la pression fiscale sur le territoire, celle-ci étant déjà supérieure de 27 % à la moyenne de la strate. Nous nous sommes fortement engagés dans cette voie et nous maintiendrons ce cap.

C'est donc un contexte particulièrement instable dans lequel s'est construit ce budget 2016, un contexte difficile mais surtout un contexte qui nécessite de remettre à plat les politiques publiques

conduites par la commune. La situation des finances de la ville l'exige et c'est pourquoi nous sommes appelés à pérenniser la santé de celle-ci.

La situation financière de la ville :

La note de synthèse présente les éléments essentiels quant à la situation financière de la ville. Celle-ci n'est pas catastrophique, mais plusieurs points m'interpellent et me préoccupent.

En premier lieu, le niveau de la dette. J'en ai déjà parlé lors du budget précédent. De gros efforts ont été consentis pour faire baisser l'encours de la dette qui était très élevé à notre arrivée en le faisant passer de plus de 87 M€ en 2014 à 80,2 M€ cette année.

Nous avons baissé l'endettement de la ville de 7 M€ et nous poursuivrons cet effort pour passer en dessous de la barre des 70 M€ d'endettement à la fin du mandat.

Le coût annuel de cette dette – c'est bien cela dont il s'agit (je ne m'adresse pas aux élus qui connaissent bien la situation mais aux personnes qui sont dans le public), bien évidemment quand on baisse l'endettement on baisse le coût annuel de cette dette qui est désormais passé en dessous des 10 M€. Auparavant, avant de commencer le budget, on consacrait plus de 10 M€ à l'encours de la dette. Cet effort sera possible par un effet ciseaux salutaire : la hausse des produits des cessions destinées au financement des grands projets d'investissement d'une part, et d'autre part l'accélération des remboursements anticipés des échéances prenant fin en 2017 et 2018, notamment.

Au fond, alors que la dette a augmenté de 13 M€ sous le précédent mandat elle a déjà diminué de 7 M€ depuis que notre nouvelle majorité s'est installée, il y a moins de deux ans.

Autre point de préoccupation : la rigidité structurelle des charges. Il y a des charges structurelles, des coûts d'entretien des bâtiments, charges de personnel croissantes par nature mais qui sont aujourd'hui prééminentes. Elles se situent à hauteur de 57 % du budget alors qu'elles sont de 51 % en moyenne dans les communes de l'astreinte. Ces charges augmentent mécaniquement de 2,5 % par an, ce qui constitue une contrainte particulièrement élevée sur les finances de la ville. Pour parvenir à une réduction de ce taux de rigidité il faudra des efforts énormes, consentis, sur plusieurs années.

Dernier point de préoccupation : la pression fiscale supérieure de 26 % à la moyenne de la strate que nous connaissons et que nous souhaitons stabiliser pour le moment.

Ainsi, nous héritons d'une situation particulièrement problématique au vu de l'état de notre patrimoine. On se pose très sérieusement la question de la bonne utilisation des crédits par la précédente majorité. Notre équipe s'est attelée à remettre les choses dans l'ordre dans les 18 premiers mois de mon mandat et pour y faire face. Nous n'entendons pas utiliser le levier fiscal, déjà très (souvent trop) actionné sur le contribuable Blanc-Mesnilois. Pour cela, nous devons donc chercher l'argent partout ailleurs que dans la poche des Blanc-Mesnilois et donc faire des économies, encore des économies, toujours des économies.

Pour parvenir à investir de façon adéquate afin de répondre aux besoins de la population (équipements publics de proximité, voirie), permettre les projets d'aménagement de la ville, il faut donc constituer des marges de manœuvre budgétaires à travers deux biais : d'un côté, des économies sur les charges de fonctionnement inutiles, là où il y a « du gras », là où l'on ne dépensait parfois pas très bien ; et d'autre part, la diminution de la dette et donc de la charge qu'elle représente sur le budget de la ville, comme je l'ai indiqué.

Ceci permettra d'atteindre les objectifs de politique publique tout en préservant la solvabilité financière de long terme de la ville, sans augmentation des taux des impôts locaux.

Avec une croissance prévisionnelle des recettes de fonctionnement autour de 1 %, il ne nous reste que les réformes de structures que je vais désormais présenter.

Ce qui changera en 2016 :

Pour faire face à une croissance des recettes de fonctionnement atone par rapport à 2014, le cadrage du budget principal de la ville porte sur une croissance des charges de fonctionnement inférieure à 1 % entre 2015 et 2016, comme je l'ai indiqué. Pour cela, plusieurs leviers d'économies structurelles sont actionnés :

1. La vente du Centre Einstein qui va générer près de 10 M€ de recettes intégralement destinées au désendettement et au financement des grands projets d'investissement de la ville.
2. La renégociation des conditions de participation de la collectivité au financement du SII, ce service informatique qui nous coûte si cher, pas loin de 800 k€ à l'année et qui ne donne pas satisfaction dans le service rendu à la collectivité ; renégociation des conditions, bien sûr, avant notre retrait définitif de ce syndicat, dès qu'on le pourra. Il y a une bataille juridique pour en sortir.
3. Une limitation à 1,5 % de l'évolution des charges de personnel contre 2,4 % en 2015, tout en faisant monter en puissance la police municipale, en finançant pour la première fois en année pleine les Tickets Restaurant pour les employés communaux et en tenant compte du glissement vieillesse technicité, le fameux GVT, qui est l'augmentation de base annuelle du personnel communal.
4. Nous utiliserons le levier des charges de gestion courante. J'ai demandé qu'une mutualisation accrue des achats généraux et des marchés soit poursuivie afin de permettre des économies substantielles, des économies d'échelle, là où c'est possible. Les subventions aux associations seront regardées également à la loupe et seront mieux contrôlées.

Ces économies vont permettre de financer plusieurs projets qui me tiennent à cœur :

- La montée en charge de la police municipale qui sera désormais équipée d'un Centre de supervision urbaine.
- Un mur de télévisions qui permettront de réagir à ce que filmeront les caméras qui seront mises en place sur la ville dans l'année qui vient : 101 caméras de vidéosurveillance sur toute la ville. Il faut bien, derrière, exploiter, donc on va créer ce Centre de supervision urbaine pour un montant de 522 800 €
- Il y aura le déploiement des caméras de vidéosurveillance à hauteur de 4,5 M€ dont 2,9 M€ pour l'année 2016. Pour être parfaitement exact, il y a un report de 500 k€ de 2015 sur 2016. Ces caméras vont permettre une meilleure sécurité des Blanc-Mesnilois, grâce notamment au raccordement à la police, à la DTSP 93, c'est-à-dire la police à Bobigny. Notre police municipale mais également la police nationale auront accès aux caméras, mais on sait que Bobigny aura la capacité de prendre la main et d'intervenir à tout moment en cas de problème.
- Nous avons à cœur aussi de couvrir les cours de tennis. Notre club de tennis est très performant, il se maintient d'ailleurs. C'est l'équivalent de la deuxième Division Nationale, ils ont fini deuxième de leur Poule, ils sont passés très près du bonheur, cela s'est joué à très peu de choses, un match nul. Il y a dans ce club de tennis des joueurs de grande qualité,

Quentin HALYS est le plus connu. Il a été battu aux Internationaux d'Australie par DJOKOVIC lui-même, après un très grand match, de la même manière qu'il avait été battu à Roland-Garros par Rafael NADAL dans des conditions qui l'honorent et qui font notre fierté. Donc, nous avons décidé pour permettre à ce club de se développer, de lui permettre de couvrir les trois cours. Cela lui permettra de mieux rentabiliser ses installations, de prendre un peu plus d'adhérents, et d'assurer le financement des déplacements à l'extérieur, dans la France entière, de ses athlètes.

- La poursuite du renforcement de l'activité à destination des seniors également : offre de séjours plus variée, participation aux banquets, cadeaux de fin d'année, pour un coût total qui sera un peu majoré.
- Il y aura les équipements de quartier. Nous allons attaquer (je ne sais pas si les panneaux sont déjà mis en place mais en tout cas cela va arriver) le Citystade Emile Zola aux portes des Tilleuls, donc à côté de la nouvelle piscine, sur l'angle d'Émile Zola et d'Aristide Briand. Il y aura là un Citystade avec deux stades de foot, un côté paysager aussi, des jeux pour les enfants. Ce sera quelque chose de magnifique. Il y a à peu près trois mois de travail, je crois, on sera prêt avant l'été. Normalement, fin avril ou début mai on devrait y être. On va attaquer aussi le Citystade Jean Jaurès, juste à côté de la Maison pour tous Jean Jaurès.
- Parallèlement, la ville lancera un grand plan de dématérialisation des procédures administratives : outre la dotation de nouveaux logiciels pour les services municipaux (acquisition et remplacement des logiciels actuels) un effort inédit de près de 100 k€ sera engagé dans la voie de la dématérialisation des relations avec les usagers et de la gestion administrative de la mairie, qui se traduira par les initiatives suivantes :
 - Le dispositif COMEDEC pour 40 k€, ce dispositif permettra de simplifier les démarches administratives des usagers, ce qui permettra de réduire l'affluence au guichet, de réduire le volume des courriers, etc., et cela évitera que les usagers aient à produire leur acte d'état civil : quand on demandera un justificatif on aura un accès direct au document lui-même, ce qui évitera par la même occasion un certain nombre de fraudes à l'état civil.
 - Le dispositif de numérisation des délibérations du Conseil Municipal, cela va nous coûter 8 000 € sur deux ans mais cela nous facilitera les choses également.
 - La pose d'écrans dynamiques dans certains lieux publics de manière à ce que les informations de la municipalité vers la population soient mieux retransmises dans tous les lieux publics, partout où il y a un peu d'attente : les CMS, les services de la ville, au rez-de-chaussée à l'état civil mais également à Emile Kahn, dans tous les lieux gérés par la ville il y aura des écrans dynamiques qui permettront à la population de s'informer.
 - La mise en place de l'e-administration dans les CMS et au CCAS : on pourra demain réserver en ligne, confirmer les rendez-vous par SMS, indiquer des annulations ou des reports de rendez-vous, envoyer des messages aux personnes âgées lors du déclenchement du plan canicule, etc. Cela permettra de retransmettre un certain nombre d'informations plus facilement vers la population.

Je tiens à cet autofinancement, outre le fait qu'il est garant de la pérennité financière de la ville, il va permettre en 2016, puis en 2017, de mener à bien plusieurs projets d'investissements :

- La municipalité lancera également la mise aux normes et l'adaptation aux personnes handicapées : près de 450 k€ de travaux par an.

- De nombreux bâtiments particulièrement vétustes qu'on nous a légués, dont les cantines scolaires, feront l'objet d'une remise aux normes. On va créer des restaurants scolaires là où c'est nécessaire.
- Il y avait aussi l'extension des écoles pour accueillir de nouveaux enfants ; malgré le redéploiement des effectifs dans les écoles, le réaménagement de salles, il nous reste pour la rentrée de septembre 2016, huit classes à créer – après les dix classes de l'année précédente. Cela représente un coût global très important : 2,5 M€ sur l'année 2016.
- L'entretien de la voirie sera densifié pour permettre la remise à niveau générale de la voirie, la reprise de certaines rues. Priorité sera donnée cette année au mail Jacques Decour, à la rue Just Heras, à l'avenue Charles Floquet (le prolongement de ce qui a été fait cette année), à l'avenue Robespierre, la rue des Fleurs, l'avenue de la Marne, les rues Gorki et Santos Dumont (les travaux étant déjà lancés ou en passe de l'être).
- Enfin, parce que le stationnement est devenu un problème de grande ampleur au Blanc-Mesnil et parce que rien n'avait été fait jusqu'à présent, il faut bien le dire, nous allons créer deux parkings sur la seule année 2016, en centre-ville pour commencer. Le premier, à l'angle de l'avenue de la Paix et de l'avenue de l'Espérance, et le second sur la rue Saint-Just, au bout de la rue Danton, c'est un terrain que l'on bloquait pour une extension éventuelle de la clinique privée, mais comme on nous dit qu'ils ont assez de places et même un peu de places en trop, en attendant, pour que ce terrain soit occupé on va aménager un parking et on verra bien le moment venu s'il faut remettre cet emplacement à disposition de la clinique privée.
- L'équipement des services en matériel sera désormais optimisé. Nous allons passer à la location longue durée de véhicules, dès le mois de juin. Vu la vétusté du parc automobile de la ville, je crois que chacun s'en réjouira. Le fait de passer à la location longue durée générera plusieurs centaines de milliers d'euros d'économies d'ici à la fin de 2017. Il s'agit de 200 k€ pour les six premiers mois, et de 115 k€ de rachat de flotte, puis chaque année c'est environ 400 k€ les années suivantes, d'économies de coûts d'entretien ou d'essence qui seront réalisées.
- Il s'agira également de répondre à de nouveaux besoins, par exemple en nouvelles technologies. A titre d'exemple, la mise en place de la Charte Culture qui sera déployée dès le mois de mars et qui permettra, pour un abonnement de 9 € par mois, l'accès au cinéma Daquin, au Théâtre 9 et au Deux Pièces Cuisine.
- Un levier d'économies sera l'équilibre des zones d'aménagement (les fameuses ZAC). Les modifications apportées au contenu de la ZAC Eiffel, par exemple, permettront de limiter les participations de la ville. Un report de l'année 2014 de 100 k€ est pour la ZAC cœur de ville. L'opération sera rentabilisée à moyen terme, alors qu'aujourd'hui on est en déficit.

Ces évolutions de la structure de financement de la section d'investissement se feront toujours dans une logique de désendettement de la ville, permise à la fois par la vente d'équipements publics dont la gestion ne correspond pas toujours au cœur d'activité municipal, et par les économies réalisées sur la section de fonctionnement.

Les 110 M€ de dépenses réelles du budget principal 2016 seront donc utilisés à bon escient et au plus près des Blanc-Mesnilois.

Enfin, un dernier mot sur les budgets annexes, les services de l'Eau et de l'Assainissement, dont les budgets 2015 ont donné lieu à un désendettement et à un entretien accru des installations, vont être transférés à l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol. Ceci permettra

parallèlement de faire bénéficier dès à présent d'une gestion optimisée des travaux et d'une tarification plus avantageuse pour les usagers.

Je vous remercie.

Y a-t-il des commentaires ? M. MIGNOT, ensuite Mme DELMAS et M. RAMOS.

M. DIDIER MIGNOT :

Merci. Plusieurs observations. Sur les chiffres, vous avez mélangé, je pense que c'est intentionnel : vous dites que nous avons augmenté la dette de 13 M€ et que vous la baissez de 7 M€ mais on ne parle pas de la même chose. Vous parlez du remboursement des annuités. Vous parliez de l'encours de dettes global qui était à + 13, j'en conviens, mais quand vous dites que vous diminuez de 7 M€ la dette, si je comprends bien vous parlez de ce que vous remboursez par an.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous avons remboursé également par anticipation les dettes que vous nous avez laissées, vous avez bien compris. C'est ce que je voulais dire.

M. DIDIER MIGNOT :

Vous mélangez intentionnellement deux chiffres, c'est tout ce que je vous dis.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, je ne mélange pas intentionnellement. Vous avez augmenté de 13 M€ l'endettement de la ville pendant votre mandat et depuis notre arrivée nous avons baissé l'endettement. C'est ce qu'il faut comprendre.

M. DIDIER MIGNOT :

D'accord. Ce n'est pas présenté comme ça.

Juste une précision sur la pression fiscale. Je rappelle que nous avons augmenté évidemment pour la part qui nous revient, vous faites bien de préciser (vous oubliez de le faire au mandat précédent) que tout ne dépend pas de la ville, évidemment, donc les impôts locaux vont augmenter, pas de votre fait, j'en conviens. Je disais exactement la même chose il y a quelques années, mais vous démentiez ces propos. Les impôts locaux vont augmenter du fait de l'augmentation des bases, c'est la fiscalité locale qui est injuste en France telle qu'elle est aujourd'hui mais c'est une réalité à laquelle vous ne pouvez pas échapper. Cette augmentation des taux communaux de 4,89 % qui a eu lieu en 89 est la seule augmentation des taux communaux de la fiscalité locale qui avait eu lieu depuis 17 ans.

En 17 ans, nous avons augmenté une fois les taux d'imposition locale. Je le précise parce que vous parlez de pression fiscale, on a l'impression de c'était tous les ans que nous augmentions considérablement les impôts. Ce n'est pas vrai puisque nous l'avons fait une fois en 17 ans.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je n'ai pas dit que vous les aviez augmentés tous les ans mais que la fiscalité locale était supérieure de 26 % aux villes de la même strate.

M. DIDIER MIGNOT :

Non !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Si, si, au Blanc-Mesnil on est bien plus cher qu'ailleurs, tout le monde le sait.

M. DIDIER MIGNOT :

Sur la taxe professionnelle, oui, mais pas sur les autres. Nous étions 20^{èmes} sur 40. Nous étions exactement au milieu de la Seine-Saint-Denis.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On va monter dans le classement.

M. DIDIER MIGNOT :

Nous n'allons pas épiloguer longtemps sur ces chiffres mais je tenais à rétablir ces quelques vérités.

Je vais essayer d'être bref. Ce budget est un sujet essentiel pour la commune, comme chaque année. Nous verrons évidemment le mois prochain le budget que vous allez nous présenter, ce qui est normal, donc nous aurons sans doute un certain nombre de commentaires à faire. Nous aurions pu en faire plus ce soir si nous avions eu une note aussi exhaustive que votre propos. Je vais y revenir.

Tous les éléments de programme que vous avez évoqués ne figurent pas dans la note, c'est un peu dommage car vous avez un mémoire de 33 pages, qui nous est présenté lors du mandat précédent vous étiez très prolixe en critiques sur le fait que pour soi-disant masquer le budget communal je faisais beaucoup de « mousse » (vous aimez bien ce mot) sur la situation internationale et nationale.

C'est sans doute vrai parce que c'est nécessaire, d'ailleurs le fait que vous le fassiez aussi montre que j'avais raison de le faire mais là vous faites fort : 33 pages ! Vous nous parlez de la Chine, de la zone euro, des taux d'intérêt américains, je comprends tout cela, ce sont des éléments de contexte qu'il faut prendre en compte. Je tiens à remercier la direction des Finances, ce mémoire est extrêmement bien rédigé, pédagogique et instructif, je n'ai pas de problème avec cela mais il faut attendre la moitié du mémoire pour arriver au Blanc-Mesnil. Je dis que vous faites très fort parce que ce n'était quand même pas mon cas, je tiens à vous le rappeler.

Si l'on se livre à une analyse assez complète de cette note de synthèse, c'est en fait un véritable révélateur – vous l'avez souligné à votre manière – des dégâts engendrés par les politiques d'austérité, sur les collectivités locales. Vous parlez de travailler la question du périmètre de l'action publique, comme tous ceux qui prônent l'austérité dans ce pays, et vous en êtes, évidemment vous revenez toujours sur cette sacro-sainte dépense publique qu'il faut réduire.

Nous sommes frontalement opposés sur cette question, mais puisqu'on parle d'argent public, les 40 milliards (ce n'est pas de votre fait mais vous soutenez cette démarche et j'ai entendu récemment Valérie PECRESSE sur cette question) destinés au CICE, qui seront donnés au patronat dans ce pays, aujourd'hui on est à 40 milliards, et moins 800 000 emplois, donc on est dans des situations et des logiques économiques absolument pas bonnes, d'un point de vue des collectivités locales et évidemment du sort des populations.

C'est un contexte qui vient de loin. Au moins, vous ne pourriez pas nous faire ce reproche-là, notre discours, en tout cas pour ce qui me concerne, est constant sur la question, nous continuons à dire que les politiques d'austérité est de réduire les dépenses publiques, ce n'est pas une bonne chose, qu'il y a d'énormes richesses dans ce pays et qu'il faut prendre l'argent là où il est pour satisfaire les besoins des populations. Vous connaissez ce discours mais je tiens à le rappeler parce que c'est important.

Donc, ce mémoire est instructif mais on regrette que tout ce que vous venez de nous dire, qui nécessite un peu de réflexion pour pouvoir commenter... Ce que nous ferons sans doute lors de la prochaine séance lors du vote du budget. Encore une fois, à la moitié de ce rapport nous ne sommes que sur le constat d'un certain nombre de données financières et budgétaires de la ville qui sont bel et bien là et qu'il ne s'agit pas de contester, même si une lecture attentive montre combien la corrélation est importante entre la diminution des effectifs du personnel communal et l'augmentation des heures supplémentaires. C'est un indicateur assez éloquent sur la politique à laquelle vous vous êtes attelés en matière de service public dans cette ville.

Pour en arriver vraiment aux éléments chiffrés de prospective du budget 2016 il faut attendre la page 29, donc pour parler du Blanc-Mesnil, sur 33 pages, sachant que c'est essentiellement sur les pages 32 et 33, pour avoir des esquisses de projets. Autant le mémoire est intéressant, autant la partie Blanc-Mesniloise est réduite à sa portion congrue, et c'est dommage que nous n'ayons pas eu ces éléments pour pouvoir en débattre de manière satisfaisante ce soir. Plusieurs pages sur la croissance mondiale, la Chine, les taux d'intérêt américains, la zone euro, et quelques lignes seulement (vous ne les avez pas évoquées) sur la baisse des subventions aux associations et CCAS ; il y a là un déséquilibre dans la présentation qui mérite à mon avis d'être rectifié pour la présentation du futur.

Je ne serai pas très long, mes collègues vont sans doute intervenir aussi sur le sujet.

Quelques observations sur les recettes que vous avez évoquées, qui sont effectivement très importantes, et tant mieux, si cela va au service des Blanc-Mesnilois et des Blanc-Mesniloises, mais elles sont essentiellement (vous l'avez dit d'ailleurs) le fait de ventes soit de patrimoine, soit à des promoteurs qui ont contribué quand même beaucoup à (pardonnez-moi l'expression) « offrir le gîte et le couvert ». Béton-Mesnil se porte bien ! Beaucoup de gens nous le font remarquer. Certes, ces ventes et recettes donnent de l'air mais il est utile de rappeler que c'est une fois, et une fois que c'est une fois...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous étiez déficitaires sur toutes les ZAC, ne me dites pas que c'est une fois. Déjà, pour être déficitaire...

M. DIDIER MIGNOT :

Je ne parle pas des ZAC. Vous me laissez terminer, M. MEIGNEN ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. MIGNOT, pour être déficitaire sur une ZAC en cœur de ville, c'est quand même assez balaise. Il faudra m'expliquer comment vous faites. On va tout rééquilibrer et on vous expliquera après comment on fait pour être bénéficiaire.

M. DIDIER MIGNOT :

Je n'ai pas besoin de vos conseils, M. MEIGNEN. Je voudrais simplement que vous me laissiez finir, j'ai bientôt fini. Je disais qu'il y a cet élément de « one shot » sur la vente du patrimoine, vous n'aurez pas en 2017 les 10 M€ de recettes du Centre Einstein. La vente et les préemptions de terrains que vous effectuez... Les préemptions, vous achetez, mais la vente de certains terrains que vous préemptez peut-être à des promoteurs immobiliers (des marchés privés), ce sont également des coups d'une fois mais pas plus. On est bien d'accord sur ce sujet.

Dernier point, concernant les dépenses de personnel : il y a beaucoup de choses à dire mais nous aurons une séance le 24 mars prochain pour approfondir tout cela. Très franchement, dans le tableau qui se trouve dans le mémoire et en fin de mémoire, quand je regarde les évolutions en matière de dépenses du personnel je pense que les personnels municipaux ont du souci à se faire et à travers eux, la qualité du service public municipal rendu aux usagers est sans doute aussi quelque peu menacée.

Voilà ce que je voulais vous dire, avec deux très petites remarques sur deux points très précis.

Je vois dans le mémoire – mais je peux me tromper – que vous parlez de changements d'organisation déjà actés pour la petite enfance (c'est marqué comme cela dans le mémoire), j'aimerais savoir de quoi il s'agit.

Egalement, un rappel, mais je crois qu'on a déjà eu ce débat : un engagement sur les quatre mois de la MOUS à la Maison des Tilleuls qui n'ont toujours pas été versés.

Voilà quelques remarques que je voulais faire dans le cadre de ce débat...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Cela n'a pas été versé parce que ce n'est pas dû.

Sur la petite enfance je vous vois venir, mais vraiment avec des gros sabots, c'est l'écho fait à la rumeur actuelle, le énième bobard lancé par l'opposition municipale, qui tendrait à dire que l'IFAC prendrait en charge le service Jeunesse, le service Enfance, et le périscolaire, ce qui est une connerie. Permettez-moi... Continuez à le dire si vous voulez.

M. DIDIER MIGNOT :

M. MEIGNEN, vous m'avez coupé la parole une fois...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais là vous veniez de me couper la parole, permettez-moi de terminer là-dessus. Si c'est à cela que vous faisiez allusion, vous avez la réponse.

M. DIDIER MIGNOT :

Pas du tout, je vous parle de la petite enfance. Il est marqué dans le mémoire : « des changements d'organisation déjà actés pour la petite enfance », je ne vous parle pas des Maisons Pour Tous.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

D'accord, c'est précisé pour tout le monde.

M. DIDIER MIGNOT :

Simplement une chose, M. MEIGNEN, s'il vous plaît : quand des choses sont écrites dans cette ville, ce n'est pas nécessairement l'opposition municipale qui les écrit, d'accord ? Je voulais clarifier ce point.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais c'est souvent répercuté et amplifié par un certain nombre de personnes qui siègent sur vos bancs.

Donc, les choses sont clairement dites. L'IFAC, qui d'ailleurs a repris avec bonheur les Maisons Pour Tous, puisque les choses tournent bien, n'a pas vocation à prendre en charge le service Jeunesse, pas plus que le service Enfance, pas plus que le périscolaire. Les choses sont dites et clairement dites, une fois pour toutes.

Avant de donner la parole à Mme DELMAS je voudrais remercier M. MIGNOT d'avoir signalé l'excellent travail de Nicolas CORSI, notre Directeur financier, qui est derrière, qui a assuré la formation des élus à travers ce magnifique mémoire.

Concernant les heures supplémentaires, c'est tout simple, elles ont augmenté parce que c'est la police municipale qui consomme les heures supplémentaires et c'est comme ça partout. Voilà pourquoi il y a une augmentation des heures supplémentaires sur la ville, il n'y a pas d'autres choses à voir et à trouver.

M. DIDIER MIGNOT :

Le centre technique, peut-être, un peu.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Très peu, c'est marginal par rapport à la police municipale. Mme DELMAS.

Pardon, un dernier point : si l'on a passé autant de temps sur le contexte national, c'est parce que (et vous l'avez dit vous-même, je crois qu'on sera d'accord sur ce point) jamais auparavant l'Etat n'avait tapé à ce point sur les communes, c'est pourquoi j'ai mis en exergue la politique gouvernementale actuelle, mais je vous ai entendu déjà tenir les mêmes propos.

M. DIDIER MIGNOT :

Vous ne pouvez pas me reprocher mon inconstance sur le sujet, j'ai toujours dit, d'ailleurs quel que soit le gouvernement... Puisque c'est M. SARKOZY qui avait commencé cette politique.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bien sûr ! Allez !

M. DIDIER MIGNOT :

La réforme de la taxe professionnelle, M. MEIGNEN ? La CVAE, c'est qui ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est toujours de la faute de SARKOZY. Ce n'est pas grave, il ne va peut-être pas revenir, on ne sait pas, on va voir.

M. DIDIER MIGNOT :

La Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, M. MEIGNEN ; c'est qui ?

Je dis « M. SARKOZY et M. HOLLANDE », mais reconnaissez au moins que M. SARKOZY a commencé le travail !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il n'a pas tout fait bien, mais il a fait de belles choses, comme tout le monde, comme vous, comme d'autres. Mme DELMAS, parce que je sens que M. MIGNOT brûle d'envie de terminer ce Conseil et d'aller écouter M. SARKOZY sur la 2, je crois qu'il passe.

Mme DELMAS.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Pour les élus Europe Ecologie Les Verts, chaque dépense doit être passée au crible de trois questions : est-ce utile ? Est-ce durable ? Quelle est l'empreinte écologique ?

Une dépense durable se trouve à l'intersection des champs de l'économie, du social et de l'environnement. On peut, pour peu qu'on le veuille, se rapprocher de la durabilité.

L'empreinte écologique se mesure en utilisant la méthode de l'analyse du cycle de vie, elle compte tous les coûts directs et indirects, la conception, la fabrication, la distribution et aussi la destruction en fin de vie, ce qui dans de nombreux cas change la donne.

Des dépenses inutiles, non durables, aux cycles de vie désastreux, nous pouvons en citer quelques-unes :

- L'abattage de nombreux arbres autour du square Stalingrad, avenue Surcouf (je rappelle que la maladie bénigne ne justifie pas l'euthanasie), d'autant que la conséquence pour la capacité d'oxygénation de la ville est mise à mal pour plusieurs dizaines d'années.
- L'achat de bouteilles d'eau qui génèrent des déchets et dont la qualité n'a jamais été contrôlée à la sortie de la bouteille - peut-être un prochain scandale sanitaire.

- La mise en place de containers à poubelles pour les zones pavillonnaires qui ont une analyse de cycle de vie désastreuse, qui occupent l'espace public et diminuent les possibilités de déplacement des personnes à mobilité réduite ; le seul avantage est d'engraisser les actionnaires du fabricant.
- L'installation d'une crèche religieuse avec gardiennage sur la place publique.

Nous aimerions voir, dans ce budget, non pas la construction de classes avec une technique modulaire réduisant drastiquement les espaces naturels entourant les écoles, mais plutôt faire de la ville sur la ville en élevant les bâtiments scolaires.

Nous aimerions avoir l'assurance que les véhicules bicarburant roulent bien au GPL, tant pour nos finances que pour nos poumons.

Nous aimerions, pour le personnel communal et les habitants, que les pesticides ne soient plus utilisés, ce qui était prévu dans l'Agenda 21. En effet, leur dangerosité cancérigène, mutagène, reprotoxique, a été portée à la connaissance de tous par l'excellent magazine Cash Investigation présenté par Élise Lucet mardi soir, sur une chaîne publique.

Avant, tout n'était pas parfait mais un processus d'amélioration continue était engagé avec l'Agenda 21. Or, celui-ci est mort ; pire, les actions terminées sont détricotées, avec le déménagement de la Ressourcerie, pourtant fréquentée par de très nombreux Blanc-Mesnilois.

Nous lirons avec attention le rapport de développement durable et nous nous prononcerons sur le budget en fonction de celui-ci.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci, chère collègue. Juste une précision, Mme DELMAS : si les personnes à mobilité réduite ne peuvent pas se déplacer sur nos trottoirs, c'est parce qu'ils ne sont pas aux normes. On va dépenser 450 k€ pour les remettre aux normes. Ce n'est pas les conteneurs. Vous auriez pu le faire avant ; on va le faire. Je sais que c'est cher, que c'est compliqué. Tout le monde est un peu en retard, mais vous auriez pu commencer.

M. RAMOS, puis nous passons... Comment ? Mais la population est ravie des conteneurs.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Il y a des études dans ce sens-là...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Les habitants, M. SOUBEN, sont ravis des conteneurs.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Je peux vous fournir un certain nombre de témoignages ; si vous avez une étude sur Le Blanc-Mesnil il faut la donner !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Allez, on ne va pas perdre son temps à cela, je dis que les gens écrivent tous les jours qu'ils sont satisfaits.

M. RAMOS.

M. ALAIN RAMOS :

Je voudrais évoquer rapidement un point sur la police municipale, sur le personnel, sur l'eau et sur l'école.

Sur la police municipale, je suis assez sensible à votre discours sur la nécessité de faire des économies d'échelle, donc je vous propose que la police municipale soit transférée à l'établissement public territorial. Je crois que de ce point de vue nous pourrions faire des économies d'échelle. Ce sera mon seul point d'intervention sur la police municipale.

Sur le personnel, je vais simplement lire ce que vous avez écrit.

Au mois de décembre 2015, les indemnités versées pour le chômage étaient de 466 618,79 € Les heures supplémentaires, ce sont 279 000 € Ce qui veut dire que si l'on supprimait les heures supplémentaires, cela nous permettrait dans le même temps de réduire les indemnités de chômage puisqu'il y aurait moins de personnes au chômage. De ce point de vue, vous êtes en total accord avec M. MACRON, il n'y a pas de souci.

Sur la question de l'eau, le transfert de ce dossier est important. Nous sommes dans un établissement public territorial qui compte 8 communes, 350 000 habitants. La ville de Tremblay et la ville de Sevrans sont dans un syndicat intercommunal qui va jusqu'à Claye-Souilly et qui regroupe huit communes, qui est sous la coupe de Veolia. Deux communes moins 8 cela fait 6, et il y en a 5 qui sont, je crois, au SEDIF.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est Veolia encore, aussi, pour l'instant.

M. ALAIN RAMOS :

Et aussi par Veolia. Donc, c'est un dossier important que l'on ne pourra pas traiter tranquillement ou en disant que ce sera l'établissement public territorial. Nous connaissons les appétits de Veolia. Le vice-président de l'établissement public est un adjoint au maire d'Aulnay, qui est donc membre du SEDIF. Il nous semble qu'il serait assez opportun d'informer la population sur les évolutions en cours, parce que je ne doute pas – et la force de frappe du SEDIF est importante... En plus, nous avons la particularité d'être propriétaires de nos sources d'approvisionnement, nous ne sommes pas loin de Roissy, tout cela suscite des intérêts de la part de Veolia, compréhensibles dans le monde capitalistique dans lequel elle agit.

Donc, il me semble pour ma part qu'il serait utile qu'au niveau de l'établissement public territorial nous évoquions la nécessité – là, nous avons la force de frappe : 350 000 habitants – de faire en sorte que l'eau soit distribuée par une régie de service public pour qu'au moins l'eau de cet établissement public territorial ne serve pas à produire des dividendes mais serve à l'investissement et à l'amélioration de la qualité du service.

Sur l'école, je n'ai pas très bien compris votre intervention et je vous prie de bien vouloir m'en excuser. Vous avez indiqué qu'en bout de course, si j'ai bien compris, vous avez la nécessité

d'ouvrir huit classes supplémentaires cette année. J'ai cru comprendre le mot « réaménagement », que couvre ce mot ? Je vous rappelle qu'en termes de responsabilité communale, même s'il y a des débats sur la sectorisation, la sectorisation depuis 1995 sur cette ville a réuni l'ensemble de la communauté éducative, les élus, les parents d'élèves, les DDEL, l'inspecteur, les enseignants, ce qui a permis de faire un travail de sectorisation qui nous a conduits à une amélioration sensible du nombre de classes sur cette ville pour que les enfants travaillent dans de meilleures conditions. S'il y a une re-sectorisation en cours, je souhaiterais qu'elle se fasse de manière...

Je ne vais pas employer des mots qui peuvent vous fâcher, je souhaiterais que les élus, que les parents d'élèves et que l'inspection de l'Education Nationale soient associés aux réaménagements que vous êtes en train de faire. Ce sera tout pour moi.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. RAMOS, les explications sont simples, parce que vous vous méprenez sur un certain nombre de points.

Sur les écoles, on a fait tout ce qu'on pouvait par le passé en termes de sectorisation, pour essayer de faire en sorte d'équilibrer entre les différentes écoles et la population des classes. Il nous restait, comme vous avez pu le faire les derniers temps, à faire basculer une rue sur telle école plutôt que sur telle autre ; ce sont des réajustements mineurs.

Aujourd'hui, on est au stade où l'on ne peut plus faire cela, donc on est contraint de trouver des espaces au sein même des écoles. Cela passe malheureusement par : supprimer telle petite classe, tel petit espace qui était dédié à l'informatique ou à je ne sais trop quoi, et puis quand on a utilisé tous les locaux qu'il était possible d'utiliser dans les écoles et qu'on a encore une fois la nécessité de créer des places on est bien obligé parfois – n'en déplaise à Mme DELMAS, j'ai bien entendu votre message – de mettre un bungalow sur le parking pour créer une classe en attendant que la situation... Sur le parking là où on peut le mettre.

Les réajustements auxquels on faisait allusion : on est en situation aujourd'hui de dire : Est-ce qu'il n'y a pas matière à réfléchir sur la réalisation de restaurants scolaires ? De toute façon on est bien obligé d'y passer, les nôtres sont quasiment tous en dehors des normes. Donc, on réfléchit sur certains espaces détenus par la ville à faire un restaurant scolaire de manière... Je ne comprends pas le sourire, M. MIGNOT. Je pense notamment...

M. DIDIER MIGNOT :

Ne vous occupez pas de mes mimiques, je vous l'ai déjà dit au dernier Conseil Municipal, M. MEIGNEN, continuez à parler.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je pense par exemple à Léo Delibes, si l'on y faisait un restaurant scolaire à la place de cette salle, ce serait un investissement. On créerait un restaurant scolaire qui permettrait de libérer la cantine de Ferry maternelle et de Ferry élémentaire, par exemple, pour créer des classes supplémentaires là où il y en a besoin, dans ces écoles. C'est le cas à Jaurès, aussi, à terme. Entre les deux écoles on doit pouvoir créer un restaurant scolaire qui permettra de libérer des espaces et donc de faire les classes supplémentaires dont on a besoin. C'est ce dont il était question.

M. ALAIN RAMOS :

M. le Maire, je comprends tout à fait votre propos, pour avoir conduit sous l'autorité des municipalités précédentes les questions scolaires. On a agrandi des écoles, on a amélioré des restaurants scolaires, etc. Je ne vous interrogerai pas sur les nécessaires investissements, l'obligation d'investissements, auxquels les communes sont obligées par la loi – sauf Marseille.

Mon propos est plutôt : de quelle manière les évolutions des effectifs par école sont conduits. C'est mon propos. La sortie des investissements, c'est la manière dont on gère le flux, c'est-à-dire dont on gère les 7 500 enfants qui sont sur cette ville. N'y voyez pas polémique de mon point de vue mais on ne peut pas...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Un petit peu quand même.

M. ALAIN RAMOS :

Un petit peu mais c'est dans ma nature, vous le savez.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On ne se refait pas !

M. ALAIN RAMOS :

J'essaie là de ne pas être polémique mais plutôt... On ne peut pas prévoir un certain nombre d'augmentations d'implantations d'immeubles (on en pense ce qu'on veut) sans voir les conséquences démographiques.

Donc, c'est cette question que je vous pose. Cette question fera l'objet non pas d'un débat public, mais quoi que... pour voir de quelle manière on réajuste ce qui a été fait depuis 1995 avec un certain succès.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous avez raison sur un point : à chaque fois qu'il y aura un programme (ces fameux villages dans la ville que l'on va réaliser) il y aura un groupe scolaire au milieu parce qu'à chaque fois qu'on créera un certain nombre de logements, qu'on dépassera un seuil de logements créés, on créera au milieu une école, cela doit vous rassurer (primaires et élémentaires).

Aujourd'hui, on met des rustines par rapport à une situation que vous nous avez laissée.

Vous avez construit par le passé et vous n'avez pas pensé, mis à part la maternelle des Poètes, à construire des écoles supplémentaires. Donc, on gère... Vous me laissez parler ?

M. ALAIN RAMOS :

Ne dites pas des contre-vérités ! La vérité finit toujours par triompher !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je dis qu'on subit une situation que vous nous avez laissée et qu'on met les rustines.

Pour ce qui est des logements que nous allons créer, nous avons prévu dans chaque programme d'imposer aux gens qui vont construire de nous offrir – je dis bien : de nous offrir - une école. Ce sera dans le bilan. Voilà comment on peut dire les choses.

Sur l'eau, M. RAMOS. Oui, Rahnia, puis je passerai à l'eau.

MME RAHNA HAMA :

Etant chargée des Affaires scolaires, je tiens à dire que vous n'avez pas pris en compte l'évolution démocratique, c'est pour ça qu'aujourd'hui effectivement on se retrouve dans une situation où nous sommes dans l'obligation de prendre une salle périscolaire pour la transformer en cours, une salle informatique pour la transformer en cours, pour trouver des solutions car on ne peut pas construire en si peu de temps, et vous ne pouvez pas dire le contraire.

On a des établissements scolaires où les classes de maternelle se trouvent dans les classes élémentaires, que ce soit à Wallon ou à Hugo. A Wallon on a quatre classes de maternelle en élémentaire, c'est quand même fou ! Donc effectivement, on est obligé de trouver des solutions alternatives. On ne peut pas construire une école très rapidement et on est dans l'obligation... Là on a 8, peut-être 9, voire 12 classes qu'on va ouvrir prochainement, il va bien falloir trouver des solutions rapides car nous avons l'obligation de scolariser ces élèves, comme vous le dites. Alors ne dites pas « vous n'avez pas su anticiper », vous ne l'avez pas fait, tout simplement. Merci.

M. ALAIN RAMOS :

M. le Maire, sur l'anticipation...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Attendez, M. RAMOS, c'est moi qui donne la parole. Je voudrais qu'on arrête ce jeu de ping-pong. Un dernier mot, M. MIGNOT, et nous passons à l'eau.

M. DIDIER MIGNOT :

C'est pour clarifier le débat. Je n'ignore pas la difficulté dans laquelle toutes les villes sont, quelle que soit leur couleur politique, c'est cela la réalité. Ce qui n'est pas agréable (mais vous n'êtes pas là pour être forcément agréable, en tout cas à mon égard mais ce n'est pas le problème) c'est de s'entendre dire que nous n'avons pas anticipé. Ce n'est pas vrai.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est la vérité.

M. DIDIER MIGNOT :

Ce n'est pas vrai. Toutes les villes de la Petite Couronne, particulièrement celles qui sont limitrophes de Paris – je pense notamment à Aubervilliers qui devait ouvrir 40 classes en un an, pendant mon mandat... Mais c'est une tendance très générale, sur l'ensemble de l'Ile-de-France et particulièrement sur les départements de la Petite Couronne. Je veux dire par là que nous avons, avec les moyens des villes - et vous avez raison de dire qu'il en faut plus - fait aussi beaucoup de choses. On peut critiquer, mais il ne faut pas dire que l'on n'a rien fait, que l'on n'a pas anticipé, ce n'est pas vrai.

Nous avons fait deux restaurants scolaires, nous avons construit l'école Calmette, nous avons agrandi l'école Curie. Nous avons une proposition toujours valable, me semble-t-il, quand on sait la situation de l'école Joliot Curie, de construire très vite un nouveau conservatoire pour pouvoir récupérer les locaux de l'ancienne école des filles...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est dans les tuyaux, vous ne l'avez pas fait, on va le faire.

M. DIDIER MIGNOT :

Tant mieux ! On ne l'avait pas fait parce que - Mme HAMA vient de le dire - on ne peut pas tout faire. Vous n'allez pas construire 15 écoles en 6 ans !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ça dépend, on va voir.

M. DIDIER MIGNOT :

Si c'est Bouygues qui les construit, je me méfie un peu.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Pourquoi Bouygues ? Ne soyez pas méprisant. C'est vous qui avez fait travailler Bouygues, M. MIGNOT !

M. DIDIER MIGNOT :

C'est terrible, à chaque fois qu'on peut avoir un débat sérieux, vous coupez la parole ! Je vous parle de l'école.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il faut être sérieux, vous me dites « Bouygues », les seuls permis de construire de Bouygues actuellement sont des permis que vous avez délivrés. On les a revus pour que les façades soient plus belles.

M. DIDIER MIGNOT :

J'entends « les grands groupes du BTP », mais revenons sur l'école. Il y a une vraie difficulté, personne ne la minore, ce qui n'est pas bien, c'est de dire : nous avons anticipé, mais toutes les villes ont anticipé ! Malheureusement, la pression démographique est telle... J'ai une autre question à poser après.

La pression démographique est telle qu'effectivement toutes les villes de droite comme de gauche se retrouvent en difficulté aujourd'hui pour l'accueil des enfants parce qu'effectivement le Maire a l'obligation de scolariser tous les enfants sur son territoire et c'est une vraie difficulté objective.

Peut-on un jour avoir un débat serein et sérieux sur les difficultés qui, quelle que soit la couleur politique des villes, existent réellement ? Sans forcément se dire : « Vous n'avez pas fait », ou « vous allez faire », « vous n'allez pas faire » ? Ayons un débat sérieux ! Et menons y compris des combats ensemble sur cette question-là ! Oui, battons-nous contre la baisse des dotations. D'ailleurs, l'AMF, M. BAROIN, avait salué l'Association nationale des élus communistes, à laquelle j'appartiens, et qui avait fait un travail remarquable le 19 septembre dernier sur cette mobilisation des élus locaux et des maires sur la question de la baisse des dotations.

Continuons cette bataille, continuons pour que plutôt que le pognon aille dans les caisses du CICE, il soit versé dans nos écoles ! Voilà le débat qu'on peut porter aujourd'hui, c'est un débat politique de fond, et je pense que plutôt que de se dire : « Vous n'avez pas fait ceci, vous n'avez pas fait cela », nous avons fait. Peut-être que vous ferez mieux, ce n'est pas le problème ! Le problème c'est que même si vous faites mieux, le problème existe et il faut le régler. C'est un sujet important.

Une dernière question sur les écoles : la question des dérogations. Aujourd'hui, existe-t-il encore une commission des dérogations qui réunit les directions d'écoles, les parents d'élèves, etc. ? Comment cela se passe-t-il ? On évoque des dérogations dans certaines écoles qui arrivent sans qu'il y ait eu une concertation possible ; je pense à deux écoles en particulier. Je n'aime pas nommer les choses comme cela mais je pourrai vous en parler, M. le Maire.

Votre administration est informée de tout cela, cela s'est passé en lien avec eux. J'aimerais que nous ayons un débat sur la dérogation scolaire, ma question n'est pas pernicieuse, c'est : comment cela se passe-t-il aujourd'hui ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Un mot sur la dérogation et on passe au sujet suivant.

MME RAHNI HAMA :

Avant cela, je tiens à dire que c'est un choix, cela reste un choix. Que vous compariez notre ville aux autres villes de l'ensemble de l'Ile-de-France, c'est un fait. Néanmoins, dans une ville, c'est quand même un choix, une orientation, et quoi qu'il advienne le fait que vous ayez ou pas fait les travaux nécessaires pour accueillir ces enfants, est un fait, point.

À partir de là, concernant les commissions... Si, je suis désolée ! Concernant les commissions, elles ont toujours lieu, elles sont organisées, il y a des représentants des directions d'établissements scolaires et c'est traité - prochainement, nous avons des dates. Il y a des parents d'élèves, il me semble. En fait, on a gardé la même configuration, donc chaque année les dérogations sont traitées comme ça. Maintenant, si on vous fait des remarques elles sont peut-être injustifiées. Il faut me faire connaître les parents qui vous disent des choses. Mais, les commissions existent réellement, elles ont bientôt lieu d'ailleurs.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci, Rahnia. Je réponds à M. RAMOS qui a abordé la question de l'eau. Pour vous rassurer, si l'on a verrouillé le contrat c'est qu'on voulait bien rester chez nous, propriétaires de notre eau et ne pas passer au SEDIF. Evidemment qu'il y a eu des pressions du SEDIF, parce qu'on a passé un gros contrat d'eau. Je ne compte pas les appels et les courriers des gens du SEDIF qui voulaient absolument qu'on rentre dans le SEDIF. Mais pourquoi aurait-on payé plus cher que ce qu'on a obtenu, une eau de moins bonne qualité puisée dans la Marne ? Alors qu'on a une eau de bonne qualité sous l'évier ?

Donc, non seulement on a négocié le prix à la baisse mais on a fait en sorte que l'eau reste de bonne qualité pour les Blanc-Mesnilois.

La question qui se posera ensuite (je sais que ce sera un sujet avec Jean-Yves SOUBEN) est : enlève-t-on un peu de calcaire à cette eau ou pas ? On aura ce débat ensemble. Je sais que Jean-Yves l'a souvent dit dans cette enceinte : plus l'eau est calcaire, plus c'est un signe de bonne qualité. Mais, plus il y a de calcaire dans l'eau, plus les installations souffrent, on change plus souvent la machine à laver, le chauffe-eau, etc. Donc, c'est un vrai sujet. Met-on un peu d'argent ? On a obtenu une baisse substantielle, en utilise-t-on une petite partie pour enlever un peu de calcaire à l'eau, ou ne le fait-on pas ?

Je donnerai la parole à Jean-Yves sur l'eau, c'est un sujet qui le passionne. M. RAMOS, ce n'est pas parce qu'on sera à l'EPT qu'on changera. On a verrouillé pour dix ans le contrat. Soyez sans inquiétude, et j'y veillerai personnellement. Nous ne nous sommes pas battus comme des lions pour virer des gens qui nous faisaient payer 50 % trop cher l'eau (je parle de la part du délégataire), pour ensuite aller au SEDIF qui fait des prix plus chers que ce qu'on a obtenu aujourd'hui, avec une eau de moins bonne qualité.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Au dernier Conseil, je vous avais posé une question sur le volume de vente de l'eau blanc-mesniloise aux autres réseaux autour de nous, parce que c'est comme pour la décarbonatation, ce n'est pas mince. Il faut que la vente de l'eau aux autres réseaux (il n'y a pas que le SEDIF, il y a pas mal de gens aux alentours qui nous achètent..., on a des accords pour vendre de l'eau) reste dans des mesures raisonnables. Vous m'aviez dit que vous répondriez.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'ai un peu zappé. On va vous répondre mais à ma connaissance, c'est marginal... On me donne une information qui va intéresser les élus et le public : on a le coût au mètre cube d'eau, auquel on peut ajouter l'assainissement le plus bas des huit communes du territoire.

On va vous donner cette information, M. SOUBEN, sur l'eau qu'on vend accessoirement à d'autres collectivités.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

On sait ce qu'on faisait de par le passé, mais il ne faudrait pas que le nouvel opérateur nous fasse un prix en vendant l'eau du Blanc-Mesnil.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est sous contrôle, avec des clauses de revoyure. On est dessus, ne vous inquiétez pas.

Fabien, et je réponds sur les heures supplémentaires... Attendez, on avance les gars, quand même ! C'est sur l'eau ? Non, alors attends ! On parle de l'eau. Fabien.

M. ALAIN BARRÈS :

D'abord, j'aimerais que vous ne me tutoyiez pas, s'il vous plaît, devant le Conseil Municipal. Je voulais répondre...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non mais on peut faire le théâtre, puis aussi être sérieusement...

M. ALAIN BARRÈS :

Vous le faites. Ça va durer deux secondes. Dans la commission dérogation, vous avez dit que vous aviez laissé la même chose que ce qui y était, vous avez dû oublier les élus de l'opposition, je crois.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Fabien, et je réponds sur les heures supplémentaires...

M. ALAIN BARRÈS :

Pour le coup, vous faites le cirque, on n'est pas là pour ça. Mme ARNOUAISE vient régulièrement donc arrêtez ! Si vous m'envoyez un courrier, je viendrai, si je peux. Si je ne peux pas je vous dirai : « Excusez-moi, je ne peux pas venir ».

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

En dehors des vacances scolaires, alors.

MME RAHNA HAMA :

J'en prends note, M. BARRES.

M. ALAIN BARRÈS :

Vous m'avez convoqué une fois au mois de juillet.

MME RAHNA HAMA :

Vous n'êtes pas venu, d'ailleurs.

M. ALAIN BARRÈS :

J'étais en vacances. Au mois de juillet !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous travaillons tout le temps. On ne vous a pas vu à Beach Mesnil, c'est dommage, vous avez raté de belles choses ! M. GAY.

M. FABIEN GAY :

Sur un point que vous avez développé... Il y aurait beaucoup à dire. C'est sur la masse salariale. Vous avez raison, si l'on prend 1 000 employés en 2015, les 1 000 mêmes coûtent 2,5 % de plus en 2016, il y a évidemment les avancements, les promotions, l'ancienneté. Mais, vous dites : en 2016 on va essayer de limiter cette masse salariale à 1,5 % (au lieu des 2,5 %) mais vous donnez deux pistes déjà, tout en disant : « On va augmenter la police municipale et en plus on inclut les Tickets Restaurant ». On pourrait dire « 2,5 % plus des nouveaux renforts pour la police municipale, plus les Tickets Restaurant », donc on pourrait être autour de 3 ou 3,5 %. Je me posais simplement une question – vous avez oublié de le dire : comment on arrive à faire plus et quand même à baisser, arriver à 1,5...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Moins d'agents, M. GAY, on ne renouvelle pas les gens qui partent...

M. FABIEN GAY :

Donc vous restez dans la politique impulsée par Nicolas SARKOZY. Le non-remplacement...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Allez, on passe...

M. FABIEN GAY :

Je ne vois pas ce que je viens de dire comme gros mot !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Arrêtez avec SARKOZY, c'est toujours la même chose. M. BRAMY.

M. FABIEN GAY :

Sincèrement. M. MEIGNEN, ma question est simple, je supposais, pas provocateur, je vous pose une question.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vous ai répondu : on ne remplace pas les départs.

M. FABIEN GAY :

Simplement ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, et normalement ça devrait suffire.

M. FABIEN GAY :

Ça va faire baisser de 1 % ? On a déjà, j'imagine, des prédictions, parce que l'administration travaille. Combien de départs à la retraite en 2016 ? Il faut savoir quels départs à la retraite en 2016 et imputés en 2017.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

L'administration travaille mais vous avez laissé très peu d'outils d'évaluation de la masse salariale, donc on aura un logiciel qui permettra de mieux évaluer et d'avoir un tableau de bord, enfin, ce que vous aviez oublié de nous laisser.

Encore une fois, on va le faire, mais ça fait beaucoup.

M. FABIEN GAY :

D'accord, très bien, félicitations, mais vous annoncez 1,5 %, je dis simplement qu'un départ en retraite en 2016 n'est pas imputable en 2016, on sent les effets en 2017, donc même s'il y a 50 ou 100 départs en retraite en 2016 les effets ne se feront pas sentir la première année, mais à N+1 donc en 2017.

Donc, je répète : comment dès 2016, alors qu'il y aura plus de renforts de police municipale, plus les Tickets Restaurant, donc on pourrait être sur une masse salariale autour de 3,5 % de plus par rapport à 2015, mais ce n'est pas grave.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Etes-vous contre les Tickets Restaurant ?

M. FABIEN GAY :

Pas du tout ! Je suis pour, mais je vous demande comment vous passez – il faut nous expliquer comment – de 3,5 à 1,5, parce qu'on ne peut pas annoncer des chiffres et les balancer comme ça, sans donner une ligne directrice. Vous êtes sur le dogme, c'est une ligne directrice. Vous me dites que la seule réponse, c'est le non-remplacement des départs en retraite, sauf que même le non-remplacement des départs en retraite en 2016 ne se fera pas ressentir sur le budget 2016 mais à partir de 2017 et 2018. Je vois l'administration hocher de la tête donc je me dis que je suis dans le vrai.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Cela s'appelle « autosatisfaction ».

M. FABIEN GAY :

Vous êtes mon maître ! J'apprends beaucoup de vous en vous écoutant !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je suis sur une ligne budgétaire, sur des intentions, c'est le dogme, et vous, vous êtes sur des procès d'intention. On verra à la fin de l'année. Je n'ai pas dit « non-renouvellement des départs en retraite » mais « non-renouvellement des départs », et il y en a déjà qui sont annoncés.

M. BRAMY.

M. FABIEN GAY :

On verra le 24 mars ! Là je sens que vous êtes en difficulté, à chaque fois « hop, hop, hop ! ».

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous me dites toujours la même chose ! A un moment donné, il faut qu'on avance.

Enfin, M. BRAMY, puis nous passons à la suite.

M. HERVÉ BRAMY :

Je vais être très court. Ce n'est pas directement... Indirectement sur les finances locales. C'est pour vous faire à mon tour un message de satisfaction, parce que démarrez votre document d'orientation budgétaire en parlant de la Chine...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous auriez préféré que je parle d'un autre pays. C'est depuis qu'elle n'est plus communiste que cela va mieux, non ? Elle est affreusement capitaliste, d'ailleurs, comme l'ex Russie.

M. HERVÉ BRAMY :

Si vous faites le discours et les commentaires...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est à un point tel qu'il n'y a plus de jumelages, il va falloir qu'on le relance parce qu'ils étaient devenus capitalistes donc il ne fallait plus y aller ! C'est ce qu'on m'a expliqué en comité de jumelage.

M. HERVÉ BRAMY :

Si je peux continuer, je disais ma satisfaction que la Chine devienne une référence. J'y suis allé dans un voyage entre partis politiques début juillet, j'ai pu me rendre compte des grandes avancées de ce pays, et aussi des grands questionnements qui se posent.

Je voulais très sérieusement dire que la phrase me perturbe un petit peu, elle dit que la croissance de la Chine a été très inférieure à la valeur officielle de 7 % et les sources ne sont pas données. Je sais qu'il y a un débat sur cette question-là, je trouve dommage que si on dit cela on ne dise pas tout le reste, comme d'habitude, c'est-à-dire qu'on dise quelle est la nature de la croissance aujourd'hui en Chine.

Je ne propose pas d'engager le débat aujourd'hui, je dirai ce que j'ai à dire sur le sujet et on fera même un débat public pour que chacun soit bien informé.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Pas sur la Chine, non. Pas ici, en tout cas.

M. HERVÉ BRAMY :

C'est une croissance intérieure qui sera très favorable, comme vous le savez, car quand la Chine se met au travail elle s'y met véritablement.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

La Chine s'éveille, comme dirait l'autre.

M. HERVÉ BRAMY :

... écologique et qui répondra nettement plus aux besoins intérieurs que jusqu'à présent.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Un dernier point pour répondre à M. RAMOS qui nous fait un numéro de magicien en nous expliquant qu'il y a tant de chômeurs, cela nous coûte tant, et que si l'on ne payait pas les heures supplémentaires on pourrait résorber le chômage, en gros c'était cela. Evidemment on ne peut pas calculer comme ça mais vous le savez bien, c'est de la provocation, M. RAMOS, on vous connaît maintenant.

Je vous rappelle que les heures supplémentaires à la mairie du Blanc-Mesnil sont dans leur très forte majorité octroyées à la police municipale et vous auriez beau supprimer des heures supplémentaires de la police municipale, pour autant vous auriez autant d'indemnités de chômage.

M. ALAIN RAMOS :

J'espère que les augmentations des effectifs de la police municipale vont faire disparaître les heures supplémentaires.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais non, c'est...

M. ALAIN RAMOS :

Ah ! Même en augmentant le nombre de fonctionnaires de la police municipale les heures supplémentaires seront toujours...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais non, parce qu'on a augmenté les heures de présence des policiers municipaux, M. RAMOS ! Ils travaillent jusqu'à une heure du matin aujourd'hui alors qu'hier ils travaillaient jusqu'à 20 heures. On a augmenté le nombre de policiers municipaux pour élargir la plage horaire et comme le dit justement l'adjoint à la Sécurité, quand ils font une procédure, c'est la fin de leur travail, ils vont jusqu'au bout de la procédure, donc ils font des heures supplémentaires naturellement.

C'est comme ça, c'est un des éléments de leur rémunération. On a déjà bien du mal à recruter des policiers municipaux, tout le monde se les arrache, il faut le comprendre et l'accepter.

M. ALAIN RAMOS :

Je remercie votre adjoint au maire sur la Sécurité, ce serait bien qu'il réunisse la commission, on pourrait discuter de ce sujet.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous êtes invité au CLSPD, bientôt, M. RAMOS. Il y a un prochain CLSPD, auquel vous participez. Vous étiez présent la dernière fois, vous avez été informé, voilà, c'est bien.

<p>2. OUVERTURE DE CRÉDITS PAR ANTICIPATION BUDGÉTAIRE AU SYNDICAT MIXTE DES SYSTÈMES D'INFORMATION (S.I.I.) – EXERCICE 2016</p>

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit du fameux SII que nous voulons quitter le plus vite possible tant il nous coûte cher. Nous sommes obligés d'ouvrir les crédits en attendant d'en sortir.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 37 voix POUR, et 2 voix CONTRE (Mme DELMAS et M. SOUBEN),

Sans que M. DRINE, M. BOUMEDJANE, M. le Maire et Mme SURENDIRAN ne prennent part au vote,

- APPROUVE cette ouverture de crédits par anticipation budgétaire au syndicat mixte des systèmes d'information au titre de l'exercice 2016 ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

<p>3. OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE À MME HAYETTE HAMIDI, CONSEILLÈRE MUNICIPALE DÉLÉGUÉE</p>
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Veux-tu bien nous expliquer ?

MME HAYETTE HAMIDI :

Oui, M. le Maire. Très rapidement : effectivement, après les dramatiques attentats que notre pays a subis le 13 novembre 2015, j'ai eu l'occasion d'intervenir sur les réseaux sociaux puisque j'ai été questionnée par des administrés de la ville, dans le cadre de mes fonctions de délégation à la police municipale, sur le cadre légal et réglementaire de l'état d'urgence, des perquisitions, des interdictions de manifester, ainsi que des arrêtés préfectoraux, des aménagements des activités scolaires et sportives de la ville, parce qu'il y avait un certain nombre de changements.

Suite à cela, j'ai malheureusement subi un certain nombre d'insultes, de diffamations, sur ces mêmes réseaux, et c'est la raison pour laquelle aujourd'hui je sollicite auprès du Conseil Municipal la protection fonctionnelle, afin de pouvoir saisir le doyen des juges d'instruction du Tribunal de Grande Instance de Paris pour qu'il puisse mener une enquête pénale sur ces propos.

Vous ne le savez peut-être pas, les délits de diffamation sont encadrés par un délai extrêmement court de trois mois, donc j'ai d'ores et déjà, par le ministère d'un huissier, fait constater ces propos pour pouvoir les produire le cas échéant, si le doyen des juges d'instruction, à la suite de son enquête pénale, continuait dans ce sens ; avec constitution de partie civile, évidemment.

M. DIDIER MIGNOT :

Juste un petit mot, M. le Maire, nous n'allons pas participer au vote sur ce mémoire-là.

Je crois qu'on avait déjà fait un autre mémoire de protection fonctionnelle, je peux me tromper mais cela remonte à quelques mois. On s'interroge mais je propose qu'on n'ait pas forcément le débat. Sur l'utilisation des réseaux sociaux, en tant qu'élue, tout cela est toujours très complexe. Il faut savoir si c'est l'élue, si c'est la responsable politique. Cela étant, il n'est évidemment pas acceptable qu'un élu soit insulté, je le dis. Dieu sait si nous ne partageons pas les mêmes opinions mais de toute façon, il n'est pas acceptable que l'on puisse insulter.

J'ai une autre question en marge de ce mémoire, si vous me le permettez : des agents municipaux ont fait la demande de protection fonctionnelle, leur sera-t-elle accordée ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'allais vous le dire. Quand les agents municipaux sont attaqués on les défend également, dans la mesure où c'est justifié. Pourquoi pas ? Bien sûr.

MME HAYETTE HAMIDI :

Simplement, pour répondre sur les réseaux sociaux, puisqu'il y a déjà une jurisprudence très abondante sur ce point ; les réseaux sociaux sont assimilés à un débat public, donc il n'y a aucun souci sur ce fait. C'est même un peu plus pratique parce que pour constater les injures c'est beaucoup plus facile que de les faire constater oralement, parce que c'est de l'écrit.

J'aurais quand même souhaité une certaine union sur ce mémoire eu égard au contexte extrêmement particulier et tendu de notre pays sur ce point.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix POUR et 11 voix qui ne participent pas au vote (le groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur »),

- ACCORDE la protection fonctionnelle à Madame Hayette HAMIDI, conseillère municipale déléguée auprès du 2^{ème} adjoint au maire, pour le suivi de l'organisation et du fonctionnement de la police municipale, dans le cadre des actions juridictionnelles, conformément à l'article L.2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- AUTORISE l'imputation sur le budget communal de l'ensemble des frais d'avocats, d'auxiliaires de justice et autres frais juridictionnels de toute nature devant être engagés dans le cadre du dispositif susvisé ;
- DEMANDE à Monsieur le Maire de tenir informé le Conseil Municipal de l'état des procédures et de leurs issues ;
- AUTORISE le Maire à signer toute pièce ou acte requis pour l'exécution de la présente délibération.

4. PRÉCISIONS PORTANT SUR L'ARTICLE 34 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE 2014/2020

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous avons été rappelés à l'ordre par le Tribunal administratif qui nous a demandé de reformuler l'article 34, ce qui est fait, et je veux vous préciser en préambule et avant votre vote que nous vous proposerons dès le Conseil Municipal suivant de porter le nombre de conseillers municipaux nécessaires à la constitution du groupe à deux, plutôt que trois aujourd'hui. Voyez là une ouverture vers l'opposition.

M. SOUBEN.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Lors de la présentation du règlement intérieur en juin 2014 nous avons dit « texte illégal », confirmé par les services du Contrôle de la légalité de la Préfecture, d'où la nouvelle proposition en novembre 2014. Nous avons dit « mieux, mais pas encore légal », confirmé par le Tribunal administratif saisi par les élus Europe Ecologie Les Verts. Donc, nous voici à la troisième présentation d'un texte.

Je ne sais, M. le Maire, qui vous a conseillé : les avocats payés par les finances locales ? L'administration ? Le cabinet ? Le conseiller spécial ? Et vous nous dites que ce n'est pas fini, qu'on se retrouve au prochain Conseil ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, M. SOUBEN, pour l'article 35, pas le 34.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Pour l'article 35. Donc, vous allez revoir l'article 35. Nous patienterons encore un mois. Le prochain Conseil est le 24 mars, donc dans un mois et demi. Nous avons deux mois à partir d'aujourd'hui pour saisir une nouvelle fois le Tribunal administratif. On attendra.

Nous voyons bien la stratégie mise en œuvre : jouer la montre afin que les Blanc-Mesnilois ne puissent entendre la libre et juste parole accordée par le législateur.

C'est pourquoi, nous demanderons légitimement un dédommagement en termes d'espace de façon à compenser l'expression légale qui n'a pas eu lieu de votre fait. Si je vous ai bien entendu, on annoncera au prochain Conseil (je ne le dis pas dès maintenant) qu'on forme un groupe Les Verts. Vous avez la possibilité de rattraper ce retard en toute bonne foi.

Ce matin, comme tous les mois depuis deux ans, Mme DELMAS et moi-même, vous avons envoyé l'article des Ecologistes pour ce mois. Il ne tient qu'à vous d'en autoriser la publication pour tous ceux pour lesquels illégalement vous n'avez pas donné votre accord pour leur parution depuis le début du mandat.

Juste une précision, mais de taille : nous ne sommes pas dupes. Si vous prenez la décision de revoir l'article 35 du règlement intérieur, c'est une grande victoire des Verts qui vous ont obligé, via le Contrôle de légalité de la Préfecture, dans un premier temps, puis via le Tribunal administratif de Montreuil qui nous a donné raison ; si les Ecologistes trouvent enfin un mode d'expression au sein du Conseil Municipal, nous ne le devons qu'à notre lutte pugnace, enfin payante.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Bien sûr, nous ne prendrons pas part au vote, cela n'a pas de sens puisque l'article 34 n'est pas légal. On ne peut pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix POUR, 9 voix CONTRE et 2 voix qui ne participent pas au vote (Mme DELMAS et M. SOUBEN),

- APPROUVE la nouvelle rédaction de l'article 34 du règlement intérieur pour la période 2014/2020.

5. SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE (S.I.F.U.R.E.P.) – APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS ET DE L'ADHÉSION DES COMMUNES DE BOISSY-SAINT-LÉGER, CHAVILLE, CLICHY-SOUS-BOIS ET PONTOISE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit de faire adhérer un certain nombre de communes supplémentaires : Boissy-Saint-Léger, Chaville, Clichy-sous-Bois et Pontoise.

Qui pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sans que M. le Maire et Mme CERRIGONE ne prennent part au vote,

- APPROUVE la modification des statuts du syndicat,
- APPROUVE l'adhésion des communes de Boissy-Saint-Léger, de Chaville, de Clichy-sous-Bois et de Pontoise au S.I.F.U.R.E.P.

6. EMPLOIS DU NIVEAU DE LA CATÉGORIE A LORSQUE LES BESOINS DES SERVICES OU LA NATURE DES FONCTIONS LE JUSTIFIENT ET SOUS RÉSERVE QU'AUCUN FONCTIONNAIRE N'AIT PU ÊTRE RECRUTÉ DANS LES CONDITIONS PRÉVUES PAR LA LOI

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui pour l'adoption de ce mémoire ? Il y a une question avant le vote.

M. DIDIER MIGNOT :

Oui, s'il vous plaît. Merci. Nous allons voter contre ce mémoire.

Plusieurs questions et remarques. Les instances consultatives ont-elles été consultées sur cette question ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est au prochain CT. Le CT a été annulé parce que je ne pouvais pas être présent au dernier moment.

M. DIDIER MIGNOT :

Donc les instances, pour l'instant, ne sont pas consultées sur ce sujet.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Peut-être une explication...

M. DIDIER MIGNOT :

Je n'ai pas fini mais allez-y.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Allez-y, terminez.

M. DIDIER MIGNOT :

Quand on voit la liste des emplois concernés, il s'agit d'une régularisation de choses déjà en cours, si je comprends bien.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est pareil dans toutes les communautés.

M. DIDIER MIGNOT :

Je fais juste des observations pour expliquer un peu notre vote contre, même si l'on comprend que sur un certain nombre d'emplois il est difficile de faire autrement (les médecins, les professeurs de musique, etc.), c'est de toute façon quasi-impossible, cela fonctionne par vacation, ou même simplement parce que le cadre d'emploi de la fonction publique ne le permet pas, donc il n'y a pas de problème là-dessus.

Mais d'abord, pourquoi ces emplois plutôt que d'autres ? Il y a toute une liste d'emplois derrière, avez-vous la certitude que sur d'autres cadres d'emplois vous allez absolument trouver des fonctionnaires ?

Et inversement, n'avez-vous pas de fonctionnaires qui ont candidaté sur les postes qui sont sur la liste ?

Je pense particulièrement à deux disciplines que je connais particulièrement : l'Enfance et les Sports. Aucun fonctionnaire n'a candidaté sur les postes ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Si l'on vous fait passer ce mémoire, c'est que c'est le cas.

M. DIDIER MIGNOT :

Donc, vous confirmez qu'aucun fonctionnaire n'a postulé sur aucun de ces postes-là ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce n'est pas moi qui gère cela mais on peut penser qu'il n'y a aucun fonctionnaire de qualité suffisante pour occuper le poste.

M. DIDIER MIGNOT :

De qualité suffisante ! D'accord. Je vous éclairerai sur ce sujet-là.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est une question d'éclairage. Donc vous votez contre.

M. DIDIER MIGNOT :

Oui.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais c'est pareil dans toutes les collectivités, vous l'avez reconnu vous-même, c'est comme ça, on rentre dans le cadre.

M. DIDIER MIGNOT :

Pas pour tous les cadres d'emploi. Pour des professions, c'est quasiment indispensable, mais pour un responsable de service des Sports ou un responsable de Division Enfance, en général on fait plutôt appel à eux, le cas échéant.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Sauf si l'on pense avoir trouvé la personne qui va bien et on se dit « il nous faut cette personne-là », il n'y a pas à chercher plus loin.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix POUR et 11 voix CONTRE (le groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur »),

- APPROUVE la liste des emplois permanents ouverts au recrutement d'un agent contractuel,
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

7. CRÉATION DU POSTE DE DIRECTEUR DU THÉÂTRE 9

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Aujourd'hui, il y avait une personne en fonction, mais il n'y avait pas officiellement de directeur du Théâtre 9, donc nous créons ce poste officiellement.

M. DIDIER MIGNOT :

Même question sur la consultation des instances.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Même réponse.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix POUR et 11 voix CONTRE (le groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur »),

- APPROUVE la création du poste de Directeur du Théâtre 9,
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

8. MISE À JOUR DE LA DÉLIBÉRATION N°189 DU 16 OCTOBRE 1985

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il fallait qu'on le fasse parce que le trésorier nous dit que l'on n'est pas dans les clous, donc on a converti l'ancienne délibération en euros, à l'époque c'étaient des francs. Cela porte sur 10,68 €

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la mise à jour du taux de rémunération des vacances réalisées dans la collectivité, et plus particulièrement le taux de rémunération des heures de vacances réalisées par les animateurs spécialisés du service Jeunesse,
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

9. ACQUISITION DE LA PARCELLE BL 21 (6, RUE GUSTAVE ROUSSY) APPARTENANT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE DE RESTAURATION COLLECTIVE DES VILLES DU BLANC-MESNIL ET DE PANTIN (S.I.V.U.R.E.S.C.) ET SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL POUR REMBOURSEMENT DES TAXES FONCIÈRES INDÛMENT PAYÉES PAR LE S.I.V.U.R.E.S.C.
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Pour le public : lorsqu'on a vendu le 19 Einstein (le centre d'affaires), on s'est rendu compte qu'il y avait eu une erreur de bornage de la parcelle, et le SIVURESC nous a attaqués au Tribunal administratif en disant : « Vous vendez une parcelle qui nous appartient ». Cela ne remonte même pas à mon prédécesseur mais au Maire d'avant, Daniel FEURTET, à cette époque-là, lorsqu'on s'est arrangé avec le SIVURESC. C'était la cuisine municipale.

Une erreur a été faite, que l'on régularise, qui nous coûte 400 k€ et on est obligé de restituer... On se serait bien passé de cette ardoise de 400 k€ due à une erreur – cela peut arriver mais c'est un peu gros – et on est obligé de restituer les taxes locales que l'on a perçues de manière indue puisqu'une partie de la parcelle ne nous appartenait pas. Le SIVURESC a été taxé de manière indue, c'est ce qu'il nous dit. Comme il aurait gagné le procès, évidemment on est allé à l'amiable négocier avec le Maire de Pantin et avec le SIVURESC, pour régler cette situation.

On nous dit que la situation a été portée à la connaissance de la précédente municipalité, en 2010, après, je ne sais pas ce que vous avez souhaité faire. En tout cas, on est en situation de payer 400 k€ et de restituer les taxes. On s'en serait bien passé.

M. DIDIER MIGNOT :

Je sais bien mais on connaissait ce dossier. Contrairement à ce qui est marqué dans le mémoire, ce n'est pas depuis 2008 qu'on connaissait ce dossier, vous venez de le dire.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On nous a dit 2010.

M. DIDIER MIGNOT :

Je pense que c'est plus tard, peut-être fin 2012 ou 2013.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je crois que c'est le Maire de Pantin qui nous a donné l'information. Il n'était d'ailleurs pas en poste à cette époque-là.

M. DIDIER MIGNOT :

Oui parce qu'en 2008, c'est lui qui était en poste. Mais, nous avons été informés de cette erreur, et que ce soit le Maire de Pantin ou le Maire du Blanc-Mesnil, on était pour l'un en faute et pour l'autre... On était plaignant parce que le Maire est aussi président du SIVURESC, donc c'était une situation un peu ubuesque à laquelle nous étions confrontés.

Ce n'est pas que nous ne l'avons pas traitée, mais que nous étions dans la négociation avec Mme BOURETTE à l'époque, et M. ANANOS, d'un protocole transactionnel qui apparaît aujourd'hui. Mais, le problème avait été pris en compte, contrairement à ce qui est marqué dans la note.

Vous évoquez les 400 k€ et même, si j'ai bien compris, les 479 k€ de taxe foncière perçue indûment par le Trésor Public, au déficit du SIVURESC, mais je lis la phrase, pour me faire confirmer : « Mais le SIVURESC reversera de son côté cette somme au prorata de... ».

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est cela, on en récupère la moitié.

M. DIDIER MIGNOT :

Vous avez oublié de le dire.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais soyez de bonne foi, vous auriez pu régler le problème avant. Vous avez négocié, c'est bien, mais nous avons mené la négociation à son terme

M. DIDIER MIGNOT :

C'est normal, je n'étais plus là en avril !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Encore une fois, on l'a fait !

M. DIDIER MIGNOT :

Ce n'est pas 2010 et je pense que l'administration est informée de cela.

M. ALAIN RAMOS :

M. MEIGNEN, on ne vous parlera plus de SARKOZY quand vous ne nous direz plus : « C'était avant » !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. RAMOS, il ne faut pas rire avec ça. On se prend régulièrement des ardoises que vous nous laissez. En voilà une autre, cela nous coûte 479 000 €! Oui, on va nous en reverser une partie, et alors ce n'est rien 250 000 €? Avec ça on peut faire des choses, M. RAMOS ! On peut envoyer les enfants en vacances, ou refaire une classe dans une école.

M. DIDIER MIGNOT :

J'entends, en plus je vous dis les choses très tranquillement, sur ce qui s'est réellement passé, mais vous convenez avec moi que la phrase qui est : « Par cette délibération la ville met un terme à une erreur administrative datant de 2006, découverte en 2008 sans qu'elle ait été traitée, est une phrase fausse.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Cela n'a jamais abouti, en tout cas. Je ne dis pas que vous n'étiez pas pleins de bonnes intentions, mais que votre négociation n'a pas abouti.

M. DIDIER MIGNOT :

2008 c'est faux ! Pourquoi dites-vous qu'elle n'a pas été traitée ? Je viens de vous dire l'inverse !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais « traitée » dans le sens où elle n'a pas d'issue favorable, M. MIGNOT, ne jouez pas sur les mots !

M. DIDIER MIGNOT :

Evidemment ! On joue un peu sur les mots, M. MEIGNEN, parce que cette phrase sibylline laisse penser que nous n'avons rien fait sur cette question. Nous avons été informés de cette situation en 2012 et nous avons traité le dossier puisque des négociations... Je sais que des membres de votre administration sont parfaitement au courant de la situation. Ce problème était en cours de traitement. Figurez-vous que nous avons perdu les élections municipales et que vous êtes arrivé en avril 2014. Vous avez mis deux ans pour traiter un problème...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Un peu d'honnêteté ne fait pas de mal. Je vais vous le dire autrement, par une formule tout à fait française que vous comprendrez bien, que tout le monde comprendra : « Vous n'avez pas réglé le problème », on peut le dire comme ça. Vous vous en êtes occupé mais vous ne l'avez pas réglé.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PREND ACTE de la mise en œuvre du protocole transactionnel ;
- ACQUIERT par voie amiable la parcelle BL 21, pour un montant de 400 000 €(Quatre cents mille euros) auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de REStauratiOn Collective des villes du Blanc-Mesnil et de Pantin (S.I.V.U.R.E.S.C.) ;
- AUTORISE M. le Maire à signer les actes afférents ;
- IMPUTE le montant de la dépense sur le budget de l'exercice concerné.

10. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE (S.I.G.E.I.F.).

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sans que M. le Maire et M. RANQUET ne prennent part au vote,

- APPROUVE les termes de la modification des statuts du S.I.G.E.I.F.

11. VENTE DE VÉHICULES

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Les véhicules, ci-dessous, doivent être mis à la réforme au vu de leur état de vétusté, de leur ancienneté. Nous avons effectivement un certain nombre de voitures qui ne roulent plus.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ? Il y a une question. Roulent-elles au... J'ai compris.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Les vieux modèles ne roulent pas au GPL, non, je voulais parler des véhicules MIA.

Les voitures électriques MIA sont d'excellents véhicules propres mais il n'y a pas eu de politique nationale en faveur des véhicules non polluants, c'est pourquoi nous nous retrouvons dans cette situation. Je crois que MIA est une entreprise qui a mis la clé sous la porte, en tout cas pour sa branche véhicules électriques qui a été mise en difficulté.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est Ségolène ROYAL, à Poitiers ?

M. JEAN-YVES SOUBEN :

C'est pourquoi nous nous retrouvons dans cette situation. Ceci dit, que comptez-vous faire en termes de lutte contre la pollution ? Comptez-vous racheter des véhicules électriques ? Les véhicules bicarburant roulent-ils bien au GPL ?

Je vous rappelle qu'au Blanc-Mesnil le litre de GPL est aux alentours de 70 centimes au litre, donc autant qu'écologique c'est un mode de déplacement économique, encore faut-il avoir la volonté politique de le promouvoir sur notre ville.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est en cours d'étude, on vous l'a dit. Il y a une intention de passer en location longue durée. On verra ce qu'on nous propose. On lancera un marché, on aura un cahier des charges bien précis, on verra qui répond et ce qu'on obtient.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Que comptez-vous mettre dans le cahier des charges ? C'est cela, ma question.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On verra, on en est au stade de l'intention, c'est le DOB aujourd'hui.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Quelles sont vos intentions dans ce domaine ? C'est cela, ma question.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On vous le dira quand ce sera arrêté. On y réfléchit.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PROCÉDE à la vente de ces véhicules à la société FLASH AUTOS sise 204 avenue Henri Barbusse 95470 FOSSES pour un montant de 1 500 €;
- INSCRIT le montant de la recette au budget de l'exercice concerné.

12. DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA COUVERTURE DU BOULODROME AU STADE BOGHOSSIAN – PARCELLES AW 1322 ET AW 1323

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE M. le Maire à déposer le permis de construire concernant la couverture du boulodrome au stade BOGHOSSIAN,
- AUTORISE M. le Maire à signer les documents afférents.

13. DEMANDES D'AUTORISATION DE DÉPÔT DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR L'EXTENSION DE L'ÉCOLE MATERNELLE CACHIN ET LA CONSTRUCTION DU RESTAURANT WALLON-LURÇAT

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On en a parlé. M. SOUBEN.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

En ce qui concerne le regroupement Henri Wallon maternelle, nous souhaiterions avoir des précisions. En déplaçant la restauration du premier étage vous y implantez des salles de classe, avec dortoir ? Combien ? Est-il bien compris la réhabilitation du rez-de-chaussée de l'école ? Quand ? Comment ? En site occupé ? Pendant les vacances ?

Nous vous demandons que soit créé un groupe de travail regroupant toutes les personnes concernées : enseignants, parents, en clair une émanation du Conseil d'école, dès le début du projet, afin de ne mettre personne devant le fait accompli.

D'autre part, nous souhaiterions qu'aucun espace vert ne soit retiré aux enfants des Tilleuls qui ont, peut-être plus qu'ailleurs, besoin de nature.

Où comptez-vous réaliser cette restauration ? Dans quel délai est-ce prévu ?

Comme vous le savez, cette école est déjà pleine pour la prochaine rentrée. Quand comptez-vous réaliser ces travaux ? Livrables à quelle date précise ?

Vous nous proposez de vous autoriser à construire le restaurant scolaire (je reprends les termes du mémoire), qu'en est-il de la restructuration de l'école ? Est-ce compris dans le même permis ? Vous le voyez, les parents, les enseignants et nous-mêmes avons besoin de réponses précises, M. le Maire.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, que vous n'avez pas obtenues par le passé. Nous sommes obligés encore une fois de le faire. Si on le fait, c'est parce que... C'est tellement évident ! Vous avez tellement d'exigences que vous n'avez pas eues par le passé, encore une fois.... Oui, mais ce n'est pas anodin de s'inspirer des erreurs du passé pour ne pas les commettre à l'avenir.

Je vais laisser l'adjointe à l'Enseignement vous répondre. Simplement, pour les travaux, on est obligé d'être prêt pour la rentrée scolaire prochaine, il s'agit de libérer des classes et d'en refaire à la place, et de déplacer le restaurant scolaire pour libérer des places dans ces écoles-là... A l'extérieur on peut le faire à tout moment. Pour les classes, pendant les vacances, on aura les mois d'été.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

La restructuration de l'école ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Une grande partie pendant les vacances.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Donc une partie en site occupé.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Quand ce sera en site occupé, avec l'accord des enseignants.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Prévoyez-vous un groupe de réflexion ou de travail, une émanation du Conseil d'école ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je rappelle qu'il faut être prêt dès la rentrée de septembre.

MME RAHIA HAMA :

Pour répondre à cette question, les directeurs d'établissement ont été consultés, ce que nous vous proposons a été réfléchi avec les directeurs d'établissement, l'Inspection académique a été également informée de ce que nous souhaitions faire, donc il y a eu un travail de concertation.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Avec les directeurs ; ce n'est pas une émanation du Conseil d'école, dans laquelle il y aurait des parents d'élèves, etc.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

L'année prochaine : ce n'est pas terminé encore !

MME RAHIA HAMA :

Voilà. Il fallait agir très rapidement. Excusez-moi. Actuellement, l'école maternelle Wallon comporte neuf classes, cinq sont au rez-de-chaussée du bâtiment maternelle et quatre sont au premier étage du bâtiment Wallon élémentaire. La répartition d'une maternelle sur deux bâtiments distincts complexifie l'organisation. Le restaurant du groupe Wallon Lurçat n'est pas aux normes, il ne bénéficie pas de marché en avant, de plus il est situé à l'étage, ce qui n'est pas pratique pour le portage des repas.

Donc, l'objectif est de réorganiser les choses, de regrouper la maternelle et l'élémentaire et d'avoir un office réglementaire qui soit sur un espace dédié. Cela a bien été réfléchi avec, et proposé aux directeurs d'établissement, je peux vous le garantir, et Mme CABRERA, inspectrice, a également été informée.

Nous n'avons pas pu faire de commission plus large, les délais étant trop courts. Ces travaux doivent démarrer très rapidement.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Il n'est pas question de retarder les travaux, bien entendu, mais pour ne pas mettre les parents et les utilisateurs devant le fait accompli, c'est plus démocratique de réunir tout le monde.

Autre question que j'ai posée : sur quel lieu ?

Je ne comprends pas pourquoi cela fait du bruit dans le public. Mettre tout le monde au courant, ce n'est pas bien ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Normalement, sur la partie droite de l'école, côté Cosmonautes. On est en train de réfléchir. Cela peut être aussi entre les deux bâtiments.

On a aussi l'ANRU à gérer, et on peut avoir intérêt, dans le cadre de l'ANRU, à mettre le futur conservatoire sur l'angle pour qu'il rentre dans le plan ANRU. Dans ce cas on sera obligé de

reculer un peu ou de déplacer sur le site le futur restaurant scolaire. On est en pleine réflexion, on fait bouger les boîtes pour voir où cela peut rentrer. On en est là.

M. DIDIER MIGNOT :

J'ai bien compris la réfection du réfectoire situé au premier étage, j'imagine que vous en profitez pour réhabiliter (si je puis dire) le rez-de-chaussée ? Ou faites-vous simplement des travaux au premier étage ? N'y voyez aucune malice. Parfois cela coûte un peu plus cher mais au moins, quand on est dans une phase chantier, on est dans une phase chantier.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il y a la question du temps que l'on y passe ; si c'est pendant les congés scolaires on ne peut pas tout faire pendant les deux mois d'été. On fait au mieux. En tout cas, on fait.

MME RAHNA HAMA :

Une partie en 2017 et une autre partie... Forcément, on ne peut pas tout faire mais tout est prévu pour que les lieux d'accueil soient corrects.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

2017, mais le Maire vient de dire que ce serait prêt pour la rentrée.

MME RAHNA HAMA :

2016 et 2017, pardon.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le restant. Ce sera prêt pour la rentrée 2016-2017, la prochaine rentrée.

MME RAHNA HAMA :

Oui, voilà.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE M. le Maire à déposer les permis de construire pour l'extension de l'école maternelle Marcel Cachin et la construction d'un restaurant au groupe scolaire Wallon – Lurçat.
- AUTORISE M. le Maire à signer les documents afférents.

14. ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT AU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL (C.R.D.) DU BLANC-MESNIL

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ? Une remarque.

M. DIDIER MIGNOT :

Une question : je vois que vous avez la possibilité de nommer deux élus dans ce Conseil d'administration. Nous vous proposons de nommer un élu de l'opposition

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On va voir.

M. DIDIER MIGNOT :

Cela conditionne notre vote.

Qui est le responsable administratif du CRD actuellement ?

M. KARIM BOUMEDJANE :

M. DAMNIA NOVITCH fait office aussi de directeur administratif.

M. DIDIER MIGNOT :

Il y a aussi un responsable administratif du CRD, je voulais savoir qui il est.

M. KARIM BOUMEDJANE :

Il n'y a pas de directeur. Un responsable administratif ?

M. DIDIER MIGNOT :

Oui, c'est marqué.

M. KARIM BOUMEDJANE :

Oui, responsable, donc cela peut être un des agents responsables.

M. DIDIER MIGNOT :

Qui est-ce aujourd'hui ?

M. KARIM BOUMEDJANE :

Il y a eu de la mobilité, un changement récemment. On vous répondra précisément, sur le nom. M. MIGNOT, on vous dira précisément qui est la personne ressource à ce poste.

C'est simplement une actualisation de ce mémoire qui vous est présentée, c'est une émanation du Conseil d'école, très chère à Jean-Yves SOUBEN, donc c'est le cas. Il y a une représentation diverse de tous les acteurs du CRD et simplement une actualisation de ce Conseil d'établissement qui doit se tenir en début et fin de saison.

M. DIDIER MIGNOT :

M. MEIGNEN, excusez-moi mais quelle est la réponse à la question : y a-t-il un élu de l'opposition ou pas ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

L'opposition est largement représentée dans l'état actuel, déjà, parce que c'est l'émanation de ce qui a été fait, de la politique menée par le passé. Rajouter un élu de l'opposition à ce Conseil n'ajoutera rien.

M. DIDIER MIGNOT :

Où voyez-vous l'opposition dans le Maire ou son représentant ? Deux élus nommés par le Maire : l'élu en charge de la Culture, le directeur de la Culture, un représentant du ministère...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Elle l'est, M. MIGNOT, je vous assure. Les deux élus...

M. DIDIER MIGNOT :

Où voyez-vous l'opposition là-dedans ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Les deux élus seront nommés par le Maire.

M. DIDIER MIGNOT :

Un élu de l'opposition sera-t-il présent ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce seront deux élus de la majorité.

M. DIDIER MIGNOT :

D'accord, donc nous voterons contre ce mémoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix POUR et 11 voix CONTRE (le groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur »),

- APPROUVE l'actualisation de la composition du conseil d'établissement du conservatoire à rayonnement départemental du Blanc-Mesnil.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, oui. Vous n'aimez pas qu'on vous rappelle le passé, M. BRAMY. Je vous entends bouder derrière.

M. DIDIER MIGNOT :

Peut-on finir parfois les conversations ? Vous dites que l'opposition est représentée, je vous demande par qui.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Elle est largement représentée au sein du conservatoire, ne vous inquiétez pas.

M. DIDIER MIGNOT :

Mais par qui ? C'est incroyable !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous le savez bien.

M. DIDIER MIGNOT :

Mais ce n'est pas une réponse ! Par qui ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est ma réponse.

<p>15. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL (C.R.D.) DU BLANC-MESNIL</p>

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. BRAMY.

M. HERVÉ BRAMY :

Ce n'est pas une question. La dernière fois je m'étais félicité que la commission Culture se soit réunie et j'y avais participé, cela n'a pas été le cas cette fois-ci.

M. KARIM BOUMEDJANE :

De mon fait, elle n'a pas pu se tenir, mais il y avait très peu de sujets. La note de synthèse qui vous est proposée avec une modification de règlement intérieur a évolué à la marge, elle respecte simplement le cadre réglementaire. Le directeur a travaillé sur ces corrections, simplement.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix POUR et 11 voix ABSTENTIONS (le groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur »),

- APPROUVE le nouveau règlement intérieur du Conservatoire à Rayonnement Départemental du Blanc-Mesnil.

<p>16. CRÉATION D'UN ABONNEMENT MENSUEL AVEC ACCÈS ILLIMITÉ ET RÉVISION DES TARIFS DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS DE LA VILLE (THÉÂTRE 9, DEUX PIÈCES CUISINE ET CINÉMA LOUIS DAQUIN)</p>

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ? Il y a une question.

M. DIDIER MIGNOT :

C'est une requête. Nous voterons pour le mémoire. On a eu un débat à la commission des Finances avec Karim BOUMEDJANE sur le sujet. Notre demande serait que la commission Culture puisse livrer une évaluation au mois de juin.

J'entends le pari qui est fait, l'augmentation de la fréquentation, etc. Nous avons bien lu la note, nous en avons discuté, mais nous demandons qu'à la fin juin, en fin de saison... C'est peut-être un peu court mais pourquoi pas ? Avoir une évaluation du dispositif.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'entends, mais juin c'est un peu court, il faut le temps de lancer, d'informer la population. On peut le faire en décembre.

M. DIDIER MIGNOT :

Disons un bilan d'étape en juin et une évaluation en décembre.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

L'idée est d'amener toute forme de culture à la population et de lui donner l'occasion de participer, à un coût tout à fait réduit et abordable. On verra si ça marche. On le tente. Vous allez le voter, j'imagine ?

M. KARIM BOUMEDJANE :

Je voudrais préciser pour le public : on a pu l'évoquer auparavant, pour nous c'est une mesure qui va, je l'espère, révolutionner la fréquentation des lieux de diffusion, nombreux au Blanc-Mesnil, en qualité : le Deux Pièces Cuisine, le Théâtre 9, le cinéma Louis Daquin.

Pour la modique somme de 9 € mensuels, les Blanc-Mesnilois pourront les fréquenter de manière illimitée, d'où le nom de « carte illimitée », ce sera un peu plus pour les non Blanc-Mesnilois, les voisins : 12 € par mois... M. RAMOS, si vous pouvez juste me permettre de m'exprimer ! Merci. On vous écouterait.

Ce qui fera aussi la différence pour les foyers blanc-Mesnilois, c'est qu'au-delà du premier enfant qui bénéficiera d'un abonnement, le deuxième, le troisième, etc. (il peut y avoir une grande fratrie) bénéficieront de l'abonnement du premier enfant. Donc, en termes de pouvoir d'achat, d'égalité – cela vous parle, vous l'évoquez souvent, mais nous aussi – cela permettra à de nombreux Blanc-Mesnilois d'accéder à ces lieux de culture qu'on espère booster, dynamiser, par cet effort conséquent de la part de la municipalité.

Dès le départ, M. le Maire a soutenu et pris à cœur ce sujet. Il va falloir quelques mois pour transformer l'essai. On espère qu'au mois de mars, on pourra matériellement commencer à vendre ces abonnements. Il faudra patienter quelques mois avant de pouvoir tirer des conclusions.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais on fera le bilan, nécessairement.

M. DIDIER MIGNOT :

Nous faisons cette demande parce qu'un pari est fait, on aimerait savoir comment cela va se finir.

Puis-je poser une question un peu technique ? Je m'excuse de ne pas l'avoir fait avant mais c'est à la relecture que... Je me trompe peut-être, ou je n'ai pas vu. Cela concerne les enfants. J'ai bien compris, sur les fratries, l'abonnement est gratuit à partir du deuxième enfant. Y a-t-il un tarif pour l'enfant ? Par exemple, une famille de deux parents et quatre enfants, l'abonnement, ce sera trois personnes.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

$3 \times 9 = 27$.

M. DIDIER MIGNOT :

Donc 27 € par mois et 324 € par an. Pour l'enfant ce n'est pas spécifié...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Est-ce que pour l'enfant ce sera encore moins cher ? C'est un tarif tellement bas et forfaitaire que...

M. DIDIER MIGNOT :

D'accord, ce n'est pas super clair, c'est pourquoi je pose la question.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

$3 \times 9 = 27$. M. RAMOS, puis nous votons le mémoire.

M. ALAIN RAMOS :

C'est à propos du prix de l'abonnement illimité aux non Blanc-Mesnilois.

Etant donné que depuis le 1^{er} janvier nous sommes dans un établissement public territorial, les 9 € mensuels ne peuvent-ils pas s'étendre à nos villes sœurs de l'établissement public territorial ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On verra mais on n'y est pas encore. On est dans le territoire depuis le 1^{er} janvier, donc laissez-nous un peu de temps. On verra quels sont les établissements qui basculent au territoire ou pas. Il y a aussi cette question-là.

Vous me parlez de la police municipale, on a intérêt à ce qu'elle reste municipale et que le Maire, les élus, aient la main sur la police municipale plutôt que de laisser les gens des villes à côté... Même si l'on sait qu'il n'y a pas de frontières pour les brigands.

Cela dit, le grand avantage que je trouve à la création de la police municipale, outre la baisse de tous les indices de délinquance... Quand on téléphone au commissariat, la police ne se déplace pas, aujourd'hui c'est la police municipale qui se déplace, même si elle ne peut pas être partout à la fois, c'est la mission qu'on lui a donnée.

Les Blanc-Mesnilois sont plutôt satisfaits. Je pense que c'est une bonne idée de la garder. Je veux absolument qu'on garde la main sur la police municipale. On ne fera pas d'économies. Après, on va râler. Regardez ce qui se passe au niveau de la mutualisation des commissariats, regardez Dugny, Le Bourget. Les uns râlent en disant : « Ils ne sont jamais chez nous, ils sont toujours sur la ville d'à côté », donc pour éviter cela on finance et on garde nos policiers municipaux.

M. ALAIN RAMOS :

Au lieu d'avoir un chef de police municipale par ville on n'en aura qu'un...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, mais il fournit un travail aussi. Il n'est pas simplement chef, il est aussi sur le terrain.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la création d'un abonnement annuel avec possibilité d'un paiement mensuel permettant l'accès illimité aux équipements culturels de la ville à savoir : le Théâtre 9, le Cinéma Louis Daquin et le Deux Pièces Cuisine,
- APPROUVE la nouvelle grille tarifaire des équipements culturels de ville, ainsi qu'elle suit :

Tarifs Carte Culture illimitée	
Prix de l'abonnement carte illimitée Blanc-mesnilois	9 € mensuel ou 108 € annuel
Prix de l'abonnement pour une fratrie à partir du second enfant réservé aux blanc-mesnilois	0 €
Prix de l'abonnement carte illimitée non Blanc-mesnilois	12 € mensuel ou 144 € annuel
Frais de dossier en cas de perte ou de reprise après résiliation	10 €

Tarifs Théâtre 9 et Deux Pièces Cuisine			
Dénomination selon notoriété	A	B	C
TARIFS PLEINS	22 €	14 €	7€
TARIFS REDUITS (Etudiants de 18/26 ans Parcours sociaux* famille**, jeunes 6 à 17 ans et seniors (+ 60 ans) Dispositifs spéciaux**)	11 €	7 €	
Groupe (10 pers) et CE	15 €	10 €	
Scolaires et enfant moins de 6 ans	3 €		
Prix billet abonné carte Culture illimitée	Entrée libre		

*Parcours sociaux : chômeur (faiblement indemnisé sur justificatif), RSA, CAF (plafond inférieur ou égal à 750 €), PSH (personne en situation de handicap)

** Famille : 1 enfant ou jeune de moins de 26 ans et 1 adulte minimum

***Dispositifs spéciaux : conventions partenariales, groupes inscrits aux studios du Deux Pièces Cuisine

****Entrée libre : exonérés, professionnels et manifestations municipales

Les réductions ne sont pas cumulables.

Tarifs Cinéma Louis Daquin	
Tarif normal	6,50 €
Tarif réduit (étudiants, chômeurs, familles nombreuses et retraités) Sans restriction	5,00 €
Enfants (-16 ans)	4,00 €
Abonnement annuel simple	10,00 €
Billet abonné	4,00 €
Groupe	2,90 €
Spécial dispositif scolaire (+ restos du cœur)	2,50 €
Carnet 10 tickets (utilisables sans restriction)	44,00 €, soit 4,40 € par place
Toute contremarque extérieure	4,00 €
Prix du billet abonné carte Culture illimitée	0,00 €

➤ INDIQUE que l'application de ces nouveaux tarifs entrera en vigueur au 1er mars 2016.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Et cela crée des emplois, M. RAMOS ; on me le souffle à l'oreille.

17. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA C.P.A.M. POUR FACILITER L'OUVERTURE DES DROITS SÉCURITÉ SOCIALE DANS LE CADRE DE LA PERMANENCE D'ACCÈS AUX DROITS AU CMS ROUQUÈS

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

M. DIDIER MIGNOT :

Nous allons nous abstenir sur ce mémoire. C'est un dispositif que nous avons mis en œuvre, même si nous n'avons pas cosigné cette convention en 2012, de mémoire, pour une raison autre, qui est ne pas aller à l'encontre de l'accompagnement des personnes en difficulté qui sont accueillies dans des PASS (permanence d'accès aux soins de santé). Le problème est la CPAM : elle ne met pas un centime là-dedans, c'est l'ARS qui paie 25 000 €; et la CPAM ferme ses agences, dont celle du Blanc-Mesnil. On assiste dans ce département, dans cette ville, à un véritable désengagement de la CPAM et un transfert de ses prérogatives et de ses missions sur les municipalités.

A la fois, nous sommes favorables bien évidemment à la convention d'expérimentation (mais ce n'est pas l'objet de ce mémoire) qu'on aurait votée avec l'ARS, puisque qu'on l'avait mise en place en 2009, mais là on a un vrai sujet : y compris par rapport à 2009 notre situation a considérablement changé, la CPAM a fermé 18 centres en Seine-Saint Denis. Je rappelle qu'en 2000 il y en avait 100 en Seine-Saint Denis, il y avait même une permanence à Lamaze pendant un certain temps, et aujourd'hui c'est la ville qui s'embourbe (pardonnez-moi l'expression) un service qui doit être mené par les services de l'Etat et la CPAM. Je trouve cela anormal et nous allons manifester cette anormalité par une abstention.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On peut partager le constat mais en ne votant pas (si nous ne votons pas) vous pénalisez les usagers et les Blanc-Mesnilois. Il faut avoir conscience des choses.

M. DIDIER MIGNOT :

C'est plus complexe que cela. Nous n'avons pas signé, mais pour le coup il y a un travail à réaliser auprès de la CPAM : aujourd'hui les délais de remboursement, y compris dans la convention d'un mois, ne sont pas respectés. Donc, il y a un vrai travail, d'ailleurs ce n'est pas en envoyant un courrier tous les 15 jours comme c'est dit dans la note que cela va régler le problème des gens en un mois.

Mon propos n'est pas polémique, cela dépasse un peu y compris le cadre de la ville...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais c'est comme pour la police nationale qui se désengage, il n'y aurait pas autant de policiers municipaux si l'Etat ne se désengageait pas. Bien sûr, c'est un problème.

M. DIDIER MIGNOT :

A Bobigny ils ouvrent une Poste avec des employés communaux, ici vous mettez une boîte aux lettres pour la CPAM dans la mairie, plutôt que de vous battre contre cette fermeture, et nous continuons à penser qu'il faut absolument pour les Blanc-Mesnilois – c'est un vrai service de proximité - que cette agence de la CPAM rouvre ici, au Blanc-Mesnil.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. VILTART.

M. JACKY VILTART :

Le PASS ambulatoire a été mis en place suite à la signature du Contrat local de santé, sous la forme d'abord, si j'ai bien compris, d'un système d'atelier Santé Ville, avec l'embauche d'une personne pour assurer l'accès aux droits puis aux soins d'un certain nombre de personnes se rendant dans les Centres municipaux de santé. Donc, cela ne change rien au désengagement finalement de la CPAM, puisque ce sont des choses qui existent maintenant depuis 2013, parce que cela a été mis en place à partir du 1^{er} mars 2013, après la signature du Contrat local de santé.

D'autre part, c'est presque un appel d'offres de la part de l'ARS vers la CPAM, de développer ce PASS ambulatoire et de permettre au plus grand nombre de personnes vulnérables (comme on dit) sur la commune d'avoir accès aux soins. Pour avoir accès aux soins, de toute façon, on n'a pas le droit de refuser des soins, mais aussi il faut avoir accès aux droits parce que nous nous trouvons devant un fait : des personnes ne connaissent pas leurs droits.

L'objectif de cette convention de partenariat, c'est un accompagnement des administrés dans l'accès aux droits et qu'ils puissent suivre un parcours de soins auquel ils sont droits.

Je ne pense pas que ce soit dans l'idée de se substituer au désengagement - comme vous le dites aussi – des CPAM sur la ville puisque ça existait déjà avant. Maintenant, sur notre commune nous proposons d'étendre le service aux administrés se rendant dans les Centres de santé, c'est-à-dire que l'on n'aura plus une seule personne qui va gérer les dossiers pour pouvoir ouvrir des droits à la CPAM, on va impliquer tous les agents d'accueil, avec une formation par CPAM, afin de réduire les délais de traitement, avec un lien informatique beaucoup plus élaboré que maintenant, et pas en se rendant tous les 15 jours dans la CPAM de Bobigny.

Cela engendre aussi la formation du personnel puisque c'est une convention de partenariat dans lequel - d'accord, on peut l'interpréter de différentes façons - la CPAM s'engage à donner une réelle formation aux agents et à mettre à disposition tout un panel de documents, etc. C'est donc un progrès pour les Centres municipaux de santé pour réduire... Parce que tout acte qui n'est pas payé par un patient, c'est la collectivité ici qui le prend en charge, donc cela permettra aussi de réduire ce processus.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci.

M. DIDIER MIGNOT :

Excusez-moi. C'est une question de formation des personnels. Prenez des renseignements parce qu'à Bobigny ce n'est pas du tout le cas et, pardonnez-moi l'expression mais la CPAM se moque un peu du monde en matière de formation des personnels sur ces questions-là, je vous le dis.

M. JACKY VILTART :

Je suis adjoint à la Santé, je vais veiller à ce que la CPAM ne se moque pas de nous. Je vous assure que l'on participe aussi...

M. DIDIER MIGNOT :

Participez-vous au comité de pilotage de l'ARS sur ces sujets ?

M. JACKY VILTART :

Non.

M. DIDIER MIGNOT :

Parce qu'on m'a dit que la ville du Blanc-Mesnil était étrangement absente maintenant et que c'était très préjudiciable parce que trois villes étaient imposées dans ce dispositif : Saint-Denis, Le Blanc-Mesnil et Montreuil. Le Blanc-Mesnil était extrêmement bien jugé sur cette question-là et aujourd'hui on m'a interpellé – je connais un peu de monde – et on m'a demandé pourquoi Le Blanc-Mesnil ne participait plus à ces comités de pilotage alors que c'était une ville exemplaire il y a encore quelques années.

M. JACKY VILTART :

On va essayer de savoir pourquoi nous n'y participons plus, pourquoi nous n'y sommes pas invités.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix POUR et 11 voix ABSTENTIONS (le groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur »),

- APPROUVE la convention de partenariat avec la C.P.A.M. pour faciliter l'ouverture des droits sécurité sociale dans le cadre de la permanence d'accès aux droits aux C.M.S. Rouquès et Lamaze ;
- AUTORISE M. le Maire à la signer ;
- INSCRIT le montant de la recette au budget de l'exercice concerné.

18. ACCORD DE PARTENARIAT POUR LE PARCOURS DE SANTÉ VIRUS DE L'HÉPATITE C (V.H.C.) EN ILE-DE-FRANCE

M. JACKY VILTART :

L'hépatite C est une problématique importante sur la ville et sur tout le territoire, donc il s'agit de renforcer le partenariat avec les hôpitaux de l'Assistance Publique (AP-HP). Nous travaillerons avec l'hôpital Jean Verdier et l'hôpital Avicenne. Il faut savoir que le traitement de l'hépatite C répond à un certain nombre de suivis de protocoles, parce qu'il y a plusieurs sortes de virus. Donc, des protocoles sont établis. Il n'est pas question que ce soient les Centres municipaux de santé qui prennent en charge les protocoles ; par contre, nous prendrons en charge en partenariat avec ces établissements de santé des Hôpitaux de Paris, (Jean Verdier et Avicenne) la mise en place ce qui existe déjà dans ce type..., l'Education thérapeutique des patients pour le diabète c'est-à-dire que les gens prennent en charge leur maladie et la vivent mieux.

M. DIDIER MIGNOT :

Je partage tout à fait cette démarche.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'accord de partenariat pour le parcours de santé V.H.C. en Ile-de-France avec l'agence régionale de santé et l'assistance publique des hôpitaux de Paris ;
- AUTORISE M. le Maire à signer les documents afférents.

19. DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DE LA MISSION INTERMINISTÉRIELLE DE LUTTE CONTRE LES DROGUES ET LES CONDUITES ADDICTIVES (M.I.L.D.E.C.A.) DANS LE CADRE D'UNE ACTION DE PRÉVENTION MENÉE PAR LE C.S.A.P.A. CAP93

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention de 3 000 € auprès de la M.I.L.D.E.C.A. au titre de l'année 2016 ;
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les actes correspondants ;
- INSCRIT le montant de la recette au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

20. ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE SUBVENTION PAR ANTICIPATION BUDGÉTAIRE SUR LE BUDGET PRIMITIF 2016 POUR M. GUILLAUME CHAINE

21. ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE SUBVENTION PAR ANTICIPATION BUDGÉTAIRE SUR LE BUDGET PRIMITIF 2016 POUR MME ANNABELLE EURANIE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit de faire glisser d'une année sur l'autre la subvention que nous nous sommes engagés à verser à nos deux champions, à qui nous souhaitons d'aller à Rio cet été.

M. DIDIER MIGNOT :

C'est plus une explication de vote puisqu'on est dans l'anticipation budgétaire, en cohérence avec nos votes précédents puisque cela n'aurait pas de sens : nous nous abstenons sur le vote sur le mémoire de Guillaume CHAINE et nous voterons pour Annabelle EURANIE, ce n'est pas les individus mais rappelez-vous que nous avons eu ce débat... Mais attendez !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est surprenant, quand même !

M. DIDIER MIGNOT :

Mais non, pas surprenant ! On vous explique : on verra, y compris au budget primitif, ce que nous ferons. Rappelez-vous, nous nous étions abstenus sur la subvention à Guillaume CHAINE – je n'aime pas trop quand on nomme les individus, c'est toujours un peu délicat – parce que nous considérons (nous avons eu ce débat, rappelez-vous) qu'il y avait eu Annabelle, Dora, les tennismen, etc., et que pour marquer le coup, si je puis dire, non pas à l'encontre de Guillaume CHAINE mais pour dire... C'est un débat politique de fond, nous sommes attentifs au fait que de plus en plus, les subventions sportives s'individualisent. Nous nous étions abstenus à cette époque-là, j'imagine que vous vous souvenez bien de ce débat.

J'explique la cohérence de notre vote par rapport à cela, en attendant que nous ayons un débat supplémentaire, peut-être, sur ce sujet, sachant qu'en plus nous constatons une inégalité en termes de sommes, entre Annabelle EURANIE et Guillaume CHAINE, en termes de coûts, en termes de subventions, si je ne m'abuse : Annabelle EURANIE touche moins que Guillaume CHAINE.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Je peux répondre aussi, très facilement.

M. DIDIER MIGNOT :

Tant mieux.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

C'est réfléchi, les sommes sont réfléchies évidemment, les contrats qu'on passe sont réfléchis.

M. DIDIER MIGNOT :

Je me souviens, à l'époque, y compris de la situation de Guillaume CHAINE, nous avons évoqué les délais...C'est normal, ils n'ont pas été voté en même temps, il y a un an d'écart, j'ai bien intégré cela. Donc, la subvention...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, c'est une subvention.

M. DIDIER MIGNOT :

L'attribution d'une avance, oui, subvention, pour Annabelle EURANIE s'arrête – mais je peux me tromper – juste avant les J.O.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

En juin. A la fin de l'Olympiade.

M. DIDIER MIGNOT :

Voilà, et Guillaume CHAINE, ça va après.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, c'est une question d'âge.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Ils n'ont pas le même âge, évidemment, et voilà...

M. DIDIER MIGNOT :

Quel âge a Guillaume CHAINE ?

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Il a 26 ans, et Annabelle EURANIE, c'est un retour.

M. DIDIER MIGNOT :

Pour moi il a 30 ans, c'est pour ça.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Non, il a 26 ans.

M. DIDIER MIGNOT :

Je posais cette question, car quand je vous l'avais posée vous m'aviez dit : « C'est un jeune athlète en devenir, par conséquent on ira au-delà des J.O. »

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

On compte sur deux Olympiades, et pas sur une Olympiade, alors qu'Annabelle EURANIE aura une Olympiade et sa carrière internationale se terminera à ce moment-là...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

En tout cas, on verra si elle ne se termine pas.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Alors que Guillaume CHAINE, non, c'est un judoka en devenir.

M. DIDIER MIGNOT :

On souhaite bonne chance à nos deux sportifs...

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Evidemment !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ils seront d'ailleurs ce week-end au Grand Slam à Paris, donc je vous engage à aller encourager nos champions.

M. DIDIER MIGNOT :

Je n'ai pas de place !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce sera important pour eux ; Annabelle un peu moins parce qu'elle est 4^{ème} mondiale ; il ne faut pas vendre la peau de l'ours mais je pense que sa place est quasiment assurée aux Jeux ; Guillaume va jouer une partie de sa réussite sur ce tournoi-là, sur d'autres à venir encore mais ce tournoi-là est important, donc il faut les encourager.

La différence entre les deux, permettez-moi, c'est que Guillaume a une chance d'intégrer, il faut qu'il gagne sa place mais il est parmi les tout meilleurs. Mais, on a encore « un coup derrière », c'est-à-dire qu'à l'Olympiade suivante il sera encore dans le coup, c'est toute la différence. Après, c'est une question de négociation au moment où l'on a face à nous les champions, cela se joue parfois à pas grand-chose et on est parfois obligé de mettre un peu la main à la poche.

Je ne comprends pas que vous votiez... J'ai bien compris, j'ai de la mémoire, les Verts votent contre en général, ce genre de mémoire, c'est ça ?

MME ANNE-MARIE DELMAS :

J'avais même une intention.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Allez-y. Une explication de vote ?

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Tout à fait.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Puis je terminerai.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Au-delà de notre désaccord sur ce type de subventions directes, les élus Europe Ecologie Les Verts remarquent que la discrimination engendrée a encore cours ici...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oh la la !

MME ANNE-MARIE DELMAS :

En effet, le sportif masculin touchera 12 % de plus que sa collègue féminine. L'égalité femmes/hommes ne fait apparemment pas partie de vos combats politiques.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Allez, on a entendu !

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Non, je veux juste intervenir, parce que la dernière fois que je suis intervenue, chère Madame, pour Dora, on a voté une subvention et là vous avez voté contre ! Ce qui m'a surprise. Mais si... Et là par contre, la subvention n'était que pour elle, donc ne dites pas « discrimination féminine » ! Qu'est-ce que ça veut dire ? Franchement !

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Les explications ?

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Mais elles sont simples, elles sont sur la durée de la prestation de la personne. Dora, on a dit que c'était régulier, et c'était par rapport aux deux tennismen – je rappelle qu'ils n'ont plus de subventions, ils ont touché 2 000 € une année. Dora a eu 1 500 € en 2014, en 2015 et elle touchera très certainement en 2016, c'est-à-dire que c'était un accompagnement par rapport à la prestation de l'athlète. Qu'on ne parle pas de discrimination par rapport à Dora, franchement ! C'est ridicule !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est un faux sujet, cette histoire de féminisme à tout crin devient ridicule. On n'a pas à donner de preuves...

M. ALAIN BARRÈS :

Je pense que l'adjointe aux Sports peut nous dire la même chose gentiment.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

C'est-à-dire qu'au bout d'un moment, cher Monsieur, c'est toujours le même débat, on me traite d'antiféministe, ça suffit !

M. ALAIN BARRÈS :

C'est beaucoup plus sympathique quand c'est dit gentiment.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Bien sûr ! Mais comme vous, cher Monsieur.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. BARRES, encore faut-il s'appliquer les bons principes à soi-même...

M. ALAIN BARRÈS :

Je suis en général assez poli, M. le Maire.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais si, vous n'êtes pas toujours agréable dans cette enceinte, M. BARRES. On vous le rappellera le moment venu.

M. ALAIN BARRÈS :

Nous faisons partie de l'opposition, quand même.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, mais ce n'est pas pour ça qu'on doit insulter et crier. M. MIGNOT, et on termine là-dessus.

M. ALAIN BARRÈS :

Attendez, ai-je déjà été..., dans l'enceinte ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui.

M. ALAIN BARRÈS :

Dans l'enceinte ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, bien sûr. Vous n'avez pas un comportement au-dessus de tout soupçon... Mais oui, vous vous êtes déjà mal comporté, ne jouez pas sur les mots ! M. MIGNOT, puis nous passons au vote, nous n'allons pas terminer la nuit là-dessus !

M. DIDIER MIGNOT :

Je reviens à ma question mais c'est pour me faire confirmer l'explication, sur le fait que Guillaume CHAINE touche 6 750 € pour les trois premiers mois de l'année...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est une somme mensuelle et comme on n'a pas pu donner...

M. DIDIER MIGNOT :

C'est le mémoire.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On donne deux mois en février.

M. DIDIER MIGNOT :

6 750 € et Annabelle EURANIE, 6 000 €, cela tient à la différence de calendrier.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Annabelle a déjà touché un an de plus, et puis un an supplémentaire...

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

On prolonge simplement, il n'y a rien de différent par rapport à l'année passée.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On respecte le contrat.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

On reconduit simplement ce que l'on a fait.

M. DIDIER MIGNOT :

Comme nous allons reconduire notre vote.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Il n'y a pas de souci. Annabelle EURANIE a la même subvention, cela s'arrête au mois de juin, le but là est de les payer, donc leur donner leurs subventions et Guillaume CHAINE également. Donc, il y a une différence de 25 000 € par an pour l'un et 27 000 € pour l'autre, et c'est la différence effectivement, tout simplement.

Il faut que l'on puisse verser la subvention, il n'y a rien de particulier.

M. DIDIER MIGNOT :

Je ne comprenais pas la différence sur l'annuel entre Guillaume CHAINE et Annabelle EURANIE.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Les deux subventions sont à peu près du même ordre, la différence tient au fait qu'Annabelle a signé un an plus tôt et qu'on a revu légèrement à la hausse, lorsqu'on a donné la subvention à Guillaume CHAINE, qui par ailleurs est plus jeune et va durer beaucoup plus longtemps dans le système, et on espère qu'il restera au Blanc-Mesnil, pour participer à modifier l'image de la ville et la perception qu'on en a à l'extérieur.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Et le contrat est basé sur trois ans...

M. DIDIER MIGNOT :

Vérifiez quand même bien l'âge de Guillaume CHAINE.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

De toute façon, il est bien plus jeune qu'Annabelle. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

- Pour Guillaume CHAINE, dans un premier temps :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix POUR, 9 voix ABSTENTIONS (le groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix CONTRE (Mme DELMAS et M. SOUBEN),

- ATTRIBUE à M. Guillaume CHAINE, par anticipation budgétaire avant validation par reprise sur le budget primitif 2016, une subvention de 6 750 €;
- AUTORISE M. le Maire à signer un avenant à la convention biennale qui permettra le versement de cette subvention ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice 2016.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

- Même mémoire pour Annabelle EURANIE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 41 voix POUR et 2 voix CONTRE (Mme DELMAS et M. SOUBEN),

- ATTRIBUE à Mme Annabelle EURANIE, par anticipation budgétaire avant validation par reprise sur le budget primitif 2016, une subvention de 6 000 €
- AUTORISE M. le Maire à signer un avenant à la convention biennale qui permettra le versement de cette subvention.
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice 2016.

22. ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE SUBVENTION PAR ANTICIPATION BUDGÉTAIRE À L'ASSOCIATION BLANC-MESNIL SPORT HOCKEY – ANNÉE 2016 ET CONVENTION ANNUELLE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

M. DIDIER MIGNOT :

Quelques commentaires, si vous le voulez bien. Pourquoi annuelle ? Pourquoi pas triennale ?

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Parce que c'est une nouvelle convention, avant il n'y en avait pas... Non, non, il y avait une convention parce qu'il y avait deux associations qui étaient ensemble, M. MIGNOT, c'est-à-dire qu'il y avait le Hockey Roller...

M. DIDIER MIGNOT :

Mais ce n'était pas la raison de la convention.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Ils étaient tous les deux, ils avaient une subvention qui effectivement nécessitait une convention puisque le montant versé était supérieur à 23 000 €; aujourd'hui ces deux associations ont souhaité être séparées et donc nous versons une subvention séparément aux deux associations.

Donc, aujourd'hui, la subvention est supérieure puisque nous l'avons augmentée de 2 000 € au vu de leurs résultats nationaux, avec leur équipe féminine. Donc, nous avons souhaité augmenter la subvention de 2 000 € ce qui fait que l'année dernière ils avaient 21 000 € aujourd'hui ils ont 23 000 € donc aujourd'hui nous faisons une convention annuelle parce que nous verrons l'année prochaine.

M. DIDIER MIGNOT :

Sur l'augmentation de la subvention vous revenez en fait à l'état de 2013 puisque la subvention était de ce niveau-là, donc vous avez remis la subvention à niveau mais rappelez-vous...

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Je ne l'ai pas mise à niveau, je l'ai mise parce qu'ils ont des résultats, cher Monsieur.

M. DIDIER MIGNOT :

Rappelez-vous que vous aviez baissé la subvention.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Non, on l'a divisée par deux, on a fait un choix entre deux associations.

M. DIDIER MIGNOT :

En 2014, vous aviez baissé la subvention du hockey, je le dis...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais vous trouvez anormal...

M. DIDIER MIGNOT :

Je veux juste avoir un élément d'explication sur une phrase de ce mémoire, vraiment je ne la comprends pas : « L'activité hockey justifie l'intérêt de la ville dans la mesure où l'encadrement actuel du BMS Hockey présente les atouts lui permettant d'être en phase avec la réalité du sport et la typologie sociale locale ».

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est le langage administratif.

J'ai déjà fait la remarque sur les PNRU, les NPNRU, etc., où il y a un langage administratif...

M. DIDIER MIGNOT :

Là, ce n'est pas des initiales. C'est le seul sport pour lequel ce type de phrase est utilisé, à ma connaissance.

Une dernière question : « Tandis que dans la convention figure le périscolaire », donc cela veut dire que le hockey va à nouveau être au périscolaire, qu'il ne l'est plus.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

C'est en réflexion au niveau de la Direction des Sports. Pour tous les sports conventionnés, on leur demande une participation périscolaire.

M. DIDIER MIGNOT :

Ce n'est pas en réflexion puisque la convention va être signée comme cela. C'est dans la convention.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE une avance de subvention de 6 000 € par anticipation budgétaire, au titre de l'exercice 2016 pour le Blanc-Mesnil Sport Hockey.
- Lors du vote du budget primitif 2016, un ajustement sera effectué afin de déterminer le montant global de la subvention allouée pour l'année 2016.
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention.
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

23. ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE SUBVENTION PAR ANTICIPATION BUDGÉTAIRE À L'ASSOCIATION BLANC-MESNIL SPORT JUDO – ANNÉE 2016 ET CONVENTION ANNUELLE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous aviez des doutes la dernière fois, une angoisse qu'on a bien ressentie, vous voyez, il y a la subvention et elle est reconduite.

M. DIDIER MIGNOT :

Pourquoi annuelle ?

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Parce qu'elle est annuelle, c'est notre volonté.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Parce que je vous ai dit qu'on avait insuffisamment de visibilité sur ce club.

M. DIDIER MIGNOT :

C'est quand même embêtant, j'ai vraiment l'impression que vous n'aimez pas ce club, je le dis très clairement.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, il ne faut pas dire ça !

M. DIDIER MIGNOT :

Au moins les choses seront dites.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

M. MIGNOT, pendant des années vous n'avez pas aimé l'ESBM, excusez-moi !

M. DIDIER MIGNOT :

Pourquoi dites-vous ça ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Parce qu'il y avait une discrimination totale entre les subventions données à l'un et l'autre club, c'est pourquoi on a rééquilibré.

M. DIDIER MIGNOT :

Pourquoi me parlez-vous de l'ESBM ? Je n'ai absolument rien contre l'ESBM Judo !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vous dis : vous n'aimez pas l'ESBM Judo !

M. DIDIER MIGNOT :

Je suis en train de vous dire l'inverse. Je vous dis : j'aime l'ESBM Judo !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est les preuves qui manquent.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Dites-moi que vous aimez l'ESBM Judo, alors que vous avez versé pendant des années 2 300 € M. MIGNOT ! Mais bien sûr !

M. DIDIER MIGNOT :

On va rester sur le BMS si vous voulez bien, mais je continue...

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Moi, j'aime mes deux clubs de Judo, cher Monsieur.

M. DIDIER MIGNOT :

Je continue à dire... Vous ne m'avez pas écouté. Je vous avais questionné l'année dernière à ce sujet, au moment du budget d'ailleurs...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

En décembre.

M. DIDIER MIGNOT :

Sur : pourquoi pas une convention triennale ? Vous m'aviez répondu – ce que je comprends tout à fait de la part d'un maire - : « Nous avons besoin d'y voir clair ; les logements, et le budget du club ». D'accord ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui.

M. DIDIER MIGNOT :

Vous avez réglé la question des logements, si j'ai bien compris...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il reste le budget du club.

M. DIDIER MIGNOT :

Je ne sais pas comment vous avez réglé cette question.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

C'est nous qui l'avons réglée, effectivement.

M. DIDIER MIGNOT :

Je peux me tromper, mais les judokas sont toujours dans le...

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Mais bien sûr, c'est une convention directement signée avec les judokas.

M. DIDIER MIGNOT :

Et ils sont toujours au même club ?

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Bien sûr qu'ils sont toujours au même club ! On n'a pas de discrimination par rapport au club.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On fait les choses dans les règles, simplement on fait signer des conventions. Avant, il y en avait un qui n'était plus au club, qui était à la Réunion ou je ne sais pas où...

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

A qui on renvoyait les frais...

M. DIDIER MIGNOT :

Donc ce problème est réglé ?

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Oui, directement entre la ville et l'athlète.

M. DIDIER MIGNOT :

Sur la question des comptes du BMS Judo, la situation est-elle éclaircie ?

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

On va regarder...

M. DIDIER MIGNOT :

Je vais jusqu'au bout de mon raisonnement, excusez-moi. Si la situation est claire à tout point de vue au BMS Judo, pourquoi ne pas mettre une convention triennale ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. MIGNOT, on voit bien toute la malice que vous mettez dans la question. Je vous dis que la situation...

M. DIDIER MIGNOT :

Il n'y a pas de malice, je pose une question qui concerne 420 licenciés.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. MIGNOT, vous avez fait suffisamment long pour que j'aie le temps de vous répondre. Je vous dis que la situation n'est toujours pas claire, quand elle sera claire on verra ce qu'on fait.

M. DIDIER MIGNOT :

Et vous renouvez une convention et une subvention sur un club pas clair !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Un an, pour permettre au club de fonctionner, parce que les sportifs n'ont pas à pâtir d'un certain nombre de comportements.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Si je peux me permettre, M. le Maire, dans les conventions, là, on va introduire un certain nombre de conditions, c'est la raison pour laquelle nous avons – cela ne vous a pas échappé – un nouveau directeur financier.

J'ai informé l'ensemble des associations sportives que j'ai reçues que nous allons demander des comptes précis à toutes les personnes qui ont une convention. Aujourd'hui, notre volonté n'est pas de conduire une convention de trois ans avec le BMS Judo, c'est clair et c'est notre décision... C'est notre décision, Monsieur ! Pendant des années à l'ESBM il y avait 2 300 €, ils n'ont jamais eu de convention signée ! Alors ça suffit, arrêtez de me faire la morale sur le BMS Judo, cher Monsieur !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. RAMOS, et on passe au vote.

M. ALAIN RAMOS :

Mme LEMARCHAND, il faudrait vous informer aussi un peu sur ceux qui ont fait un travail pour que les clubs se rassemblent, donc vous ne pouvez pas être... L'amour par rapport au BMS ou à l'ESBM : en ce qui me concerne – je dis bien : en ce qui me concerne – pendant de très longues années j'étais un des rares à participer régulièrement aux compétitions organisées par l'ESBM Judo, j'étais le seul, sauf à partir de janvier 2014.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous étions deux, M. RAMOS, à l'époque. J'ai le souvenir d'une réunion dans l'ancienne boucherie...

M. ALAIN RAMOS :

Non, la première fois que vous êtes venu c'était en 2014 avec M. BOUMEDJANE.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Au moment où la municipalité a retiré la salle à l'ESBM Judo.

M. ALAIN RAMOS :

Mais ça, c'est encore beaucoup plus ancien, M. le Maire.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, ce n'est pas plus ancien.

M. ALAIN RAMOS :

Si ! Vous avez une mémoire sélective.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais il y a une partie qui vous gêne.

M. ALAIN RAMOS :

Vous ne pouvez pas dire qu'il y a un écart de certains élus, d'un club par rapport à un autre.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est les faits !

M. ALAIN RAMOS :

Deuxièmement, pour avoir participé régulièrement à des réunions avec le président de l'ESBM...

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Il m'a longuement parlé de vous, d'ailleurs.

M. ALAIN RAMOS :

Attendez, Madame... Ceci dit, j'ai toujours été à leur côté, je n'ai jamais manqué de parole.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

On n'est pas là pour faire le débat sur tel président... Ce n'est pas le lieu, on ne parle pas des personnes en leur absence.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. RAMOS, il suffit d'être un peu de bonne foi.

M. ALAIN RAMOS :

S'il vous plaît n'employez pas ce mot !

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

M. le Maire, je voudrais intervenir parce que j'ai entendu des reproches depuis tout à l'heure, en disant que vous regrettiez le manque de commissions. Par contre, à toutes les commissions sportives, vous êtes invités, l'opposition, cela fait trois fois que je ne vois plus personne. Vous auriez pu me poser toutes les questions, vous auriez eu toutes les réponses. Donc, les commissions sont là, pour qu'on discute et débatten. Je pense qu'aujourd'hui le débat n'est pas sur vos dires ou pas avec l'ESBM, ou votre soutien de l'ESBM, en tout cas.

M. ALAIN RAMOS :

Justifiez la raison pour laquelle vous ne passez pas à trois ans !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On vous l'a dit !

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Le principal est de la renouveler, nous l'avons renouvelée. Peut-être, l'année prochaine elle ne sera pas renouvelée, on ne sait pas.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On arrête, on passe au vote.

M. DIDIER MIGNOT :

Sur le projet sportif du BMS Judo...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je veux répondre à M. RAMOS qui dit que des gens œuvrent pour la réunification des deux clubs. C'est vrai, mais il y a des gens, beaucoup, qui ont œuvré pour qu'ils soient séparés aujourd'hui. On en connaît.

Nous sommes absolument certains qu'à terme – mais ce n'est pas le moment aujourd'hui – si on veut des résultats au plus haut niveau, il faudra bien passer par une réunification des deux clubs. Mais aujourd'hui, les conditions ne sont pas réunies. C'est notamment pour cela qu'il y a une convention d'un an, justifiée par le fait que nous avons besoin d'avoir des comptes précis, et nous ne sommes pas les seuls à mener des investigations.

M. DIDIER MIGNOT :

Juste quatre mots : réunification n'est pas absorption.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On est bien d'accord, c'est bien pour cela que le moment n'est pas venu.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE une avance de subvention de 6 400 € par anticipation budgétaire, au titre de l'exercice 2016 pour le Blanc-Mesnil Sport Judo.
- Lors du vote du budget primitif 2016, un ajustement sera effectué afin de déterminer le montant global de la subvention allouée pour l'année 2016.
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention.
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

24. RÉACTUALISATION DES TARIFS DES ACTIVITÉS NAUTIQUES DE LA « PISCINE DU PARC »
MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Au mois de décembre, on avait souhaité revoir le tarif de l'aquagym, aujourd'hui on revoit également à la baisse le tarif de l'aquabike, pour les Blanc-Mesnilois, au trimestre, pour avoir des personnes qui viennent régulièrement profiter de différentes séances de cette activité. On baisse le prix pour faciliter l'accès à un plus grand nombre de personnes.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PROCEDE à une réduction des tarifs trimestriels de l'aquabike. Les nouveaux tarifs sont les suivants :
 - 110 euros au trimestre avec la possibilité d'effectuer 1 séance par semaine,
 - 200 euros au trimestre avec la possibilité d'effectuer 2 séances par semaine.
- INSCRIT le montant de recettes au budget des exercices correspondants.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci à tous. Prochain Conseil Municipal... M. SOUBEN ?

M. JEAN-YVES SOUBEN :

J'ai deux questions au sujet du mémoire qui est là, puis-je vous les poser pour la prochaine fois ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, on ne répond pas sur ces questions-là, M. SOUBEN, cela n'a jamais été comme ça. C'est la loi.

Prochain Conseil Municipal : le 24 mars. Merci à tous ceux, nombreux, qui ont veillé ce soir. A bientôt.